



HEINRICH BÖLL STIFTUNG

RABAT

Maroc



LES DÉFIS ET LES PROMESSES DE L'INTERSECTIONNALITÉ AU MAROC

**Une boîte à outils pour identifier,
exposer et démanteler les
discriminations multiples et croisées**

Par Teresa Cappiali et Maha Tazi
Septembre 2021





LES DÉFIS ET LES PROMESSES DE L'INTERSECTIONNALITÉ AU MAROC

Une boîte à outils pour identifier, exposer et démanteler les discriminations multiples et croisées

Par Teresa Cappiali et Maha Tazi
Septembre 2021



SOMMAIRE

06

I. INTRODUCTION

1 Contexte et justification de la démarche	06
2 Pourquoi nous intéressons-nous à l'intersectionnalité ?	08
3 Méthodologie de l'approche exploratoire utilisée	11
<i>a. Les piliers de notre approche pédagogique</i>	11
<i>b. Les phases du projet</i>	11
4 Résultats obtenus à partir de l'approche exploratoire	14
<i>a. Résultats des entretiens d'expert.e.s</i>	14
<i>b. Résultats du questionnaire destiné aux organisations de la société civile</i>	16

19

II. LA THÉORIE DE L'INTERSECTIONNALITÉ

1 Origines historiques et sociologiques lointaines du concept de l'intersectionnalité	19
2 La genèse de l'intersectionnalité dans le mouvement du « Black Feminism »	21
3 Le féminisme postcolonial arabo-musulman	22
4 Pourquoi l'intersectionnalité est-elle importante ?	23
<i>a. L'anti-essentialisme et l'anti-réductionnisme</i>	23
<i>b. L'accent sur l'oppression systémique</i>	23
<i>c. Une approche multidimensionnelle</i>	23
<i>d. Des pratiques adaptées</i>	23
<i>e. L'intersectionnalité favorise l'inclusion et l'équité</i>	23
<i>f. L'intersectionnalité favorise le travail en réseau</i>	23

24

III. UNE APPROCHE CONTRADICTOIRE POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU MAROC ? ENTRE DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

1 Dispositions législatives marocaines pour la lutte contre les discriminations	24
2 Sur les origines et manifestations de la discrimination systémique au Maroc	26



27

IV. L'INTERSECTIONNALITÉ COMME OUTIL PRATIQUE AU MAROC

1 Contextualiser les intersections, promouvoir le changement social : Sept domaines d'intervention et bonnes pratiques	27
<i>a. Diagnostic : Identifier et exposer les discriminations multiples/croisées</i>	28
<i>b. Remise en cause de l'identité nationale exclusive et de la discrimination systémique</i>	33
<i>c. Déconstruire les récits/imaginaires, la stigmatisation et les normes sociales</i>	35
<i>d. Capacitation de la population ciblée</i>	37
<i>e. Créer des organisations plus inclusives (représentation et au-delà)</i>	39
<i>f. Mise en réseau (collaborations and alliances)</i>	40
<i>g. Stratégies de communication (sensibilisation et plaidoyer)</i>	42
2 Guide d'auto-évaluation intersectionnelle pour les ONG au Maroc	44

46

V. GLOSSAIRE

1 Intersectionnalité	48
2 Discrimination	49
3 (Dé)Colonialisme	50
4 Genre	52
5 Sexualité	53
6 Race & Ethnicité	55
7 Classe	57
8 (In)Capacités	58

59

VI. POUR ALLER PLUS LOIN

61

VII. À PROPOS DE LA FONDATION HEINRICH BÖLL RABAT – MAROC ET DES DEUX EXPERTES



I. INTRODUCTION

1| CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA DÉMARCHE

L'intersectionnalité est un concept clé relativement récent qui reste inconnu ou mal compris. Jusqu'à présent, seul.e.s quelques acteurs.trices de la société civile marocaine ont adopté une approche intersectionnelle. En effet, la plupart des acteurs.trices de la société civile ont tendance à se concentrer respectivement sur une seule dimension de la discrimination tels que le sexe, la religion ou la classe sociale, plutôt que de s'attaquer à la dynamique qui se produit lorsque différents axes de discrimination s'entrecroisent.

Pour cette raison, la Fondation Heinrich Böll Rabat - Maroc (HBS Rabat) a eu pour ambition de soutenir les organisations de la société civile au Maroc dans la planification et l'opérationnalisation de leurs projets mais également dans leurs efforts en matière de plaidoyer politique en leur facilitant l'accès à l'approche intersectionnelle. En effet, l'intersectionnalité permet aux acteurs.trices de la société civile de s'inscrire dans une démarche plus inclusive basée sur les droits humains et plus juste envers les groupes les plus marginalisés dans la société – tels que les jeunes en situation difficile, les personnes en situation de handicap et les migrant.e.s.

C'est ainsi que le projet pilote intitulé « Comment utiliser l'approche intersectionnelle au Maroc ? : Entre théorie et bonnes pratiques » a été lancé par HBS Rabat en Mai 2020, avec l'accompagnement d'une experte internationale et d'une experte marocaine.

Constitué de plusieurs jalons, ce projet a eu pour double ambition l'établissement d'un diagnostic sur la compréhension et la mise en pratique du concept d'intersectionnalité au Maroc, ainsi que le développement de la présente boîte à outils adaptée au contexte et aux besoins des ONG opérant au Maroc.

Co-construite avec l'aide de chercheur.e.s, d'activistes et d'acteurs.trices de la société civile marocaine, cette boîte à outils vise à promouvoir auprès des organisations de la société civile marocaine et des militant.e.s indépendant.e.s des droits humains l'intersectionnalité comme une approche théorique et sociologique, un support analytique et méthodologique et un outil permettant une mise en pratique concrète et pragmatique de ladite approche dans leur travail quotidien.

La boîte à outils se compose de quatre parties principales :



La théorie de l'intersectionnalité

À travers cette partie, nous offrons un aperçu des origines historiques et sociologiques du concept de l'intersectionnalité, sa genèse au sein du mouvement du "Black Feminism" et son appropriation par le féminisme postcolonial arabo-musulman. En conclusion de cette partie, une réflexion est menée sur l'importance de l'approche intersectionnelle.

Une approche contradictoire pour lutter contre les discriminations au Maroc ? Entre dispositions législatives et discrimination systémique

Cette partie résume le cadre législatif existant au Maroc depuis l'introduction de la Constitution en 2011, avec une attention particulière aux opportunités offertes pour lutter contre les discriminations. Ensuite, nous présentons le rôle de certaines dispositions législatives dans la discrimination systémique/institutionnelle au Maroc et qui exposent des groupes vulnérables à la violation de leurs droits ainsi qu'à leur exposition aux violences institutionnelles et sociales.



L'intersectionnalité comme outil pratique au Maroc

À travers cette partie, nous présentons 7 domaines possibles d'intervention pour les acteurs.trices de la société civile souhaitant rendre leur travail plus intersectionnel. Identifiés par les deux expertes du projet, ces domaines ont été testés avec les 14 ONG ayant participé à l'atelier physique organisé par HBS entre le 6 et le 8 novembre 2020 à Rabat. Ces domaines d'intervention sont illustrés par plusieurs cas pratiques, basés surtout au Maroc, afin de démontrer la manière dont les ONG peuvent se saisir de l'intersectionnalité dans leurs luttes contre les discriminations croisées au Maroc. Cette partie se termine sur un exercice adressé aux ONG, constitué de questions directrices relatives aux sept domaines d'intervention identifiés dans la section précédente. Les ONG pourraient s'en saisir pour mener une évaluation de leur travail et clarifier à quel point l'approche intersectionnelle leur serait utile.

Glossaire

Identifiés pour leur pertinence à la lumière du contexte marocain, 64 mots-clés ont été catalogués sous les huit catégories suivantes : (1) *intersectionnalité*, (2) *discrimination*, (3) *(dé)colonialisme*, (4) *genre*, (5) *sexualité*, (6) *race et ethnicité*, (7) *classe*, (8) *(in)capacité*.



Cette boîte à outils est une première tentative pour offrir une lecture des défis et des possibilités quant à la compréhension et la mise en pratique de l'approche intersectionnelle au Maroc. Elle vise à venir en soutien aux ONG en renforçant leur travail existant – sans prétendre à l'exhaustivité. Néanmoins, HBS Rabat espère avoir apporté sa pièce à l'édifice de l'intersectionnalité au Maroc en soutenant les ONG dans leur tentative d'identification et de démantèlement des discriminations multiples et croisées au Maroc, notamment envers les groupes les plus vulnérables en quête de justice sociale.

2| POURQUOI NOUS INTÉRESSONS-NOUS À L'INTERSECTIONNALITÉ ?



L'intersectionnalité est l'étude des identités sociales qui se croisent (et se chevauchent) ainsi que des systèmes d'oppression, de domination et/ou de discrimination. Ce concept s'intéresse au processus par lequel diverses catégories telles que le sexe, la race, l'ethnicité, la classe, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion et l'âge interagissent à des niveaux multiples et souvent simultanés, reflétant ainsi comment chaque élément ou trait d'une personne est inextricablement lié à tous les autres.

En 1989, le concept socioculturel d'intersectionnalité a été introduit pour la première fois dans l'histoire par Kimberlé Crenshaw, une avocate américaine, défenseuse des droits humains et universitaire, dans un article intitulé « **Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe : Une critique féministe noire de la doctrine antidiscriminatoire, de la théorie féministe et de la politique antiraciste** ». Dans cet article, Crenshaw soutient que l'expérience unique d'une femme afro-américaine aux États-Unis ne peut être comprise que si les deux identités *d'être noire* et *d'être une femme* sont analysées à la lumière des interactions qui existent entre elles :

Ce fut le point de départ d'une reconnaissance internationale de la nécessité de s'engager dans des espaces d'intersection où les identités socialement construites des individus sont appréhendées comme un tout, plutôt que d'être considérées comme isolées. En adoptant le prisme de l'intersectionnalité, les objectifs d'inclusion de tous les sexes et de justice sociale ont plus de chances d'être atteints, en particulier pour les acteurs.trices de la société civile et/ou les décideurs.ses qui sont chargé.e.s de la planification et de la gestion des projets.

L'intersectionnalité ici est comprise comme une théorie, un outil d'analyse et un instrument de lutte pour identifier, exposer et démanteler des discriminations croisées ainsi que promouvoir les droits des groupes vulnérables au sein de la société. D'une part, les universitaires ont utilisé avec succès l'intersectionnalité pour exposer pourquoi et comment la discrimination et les violations des droits humains de certains groupes à l'intersection de plusieurs axes se produisent ; d'autre part, les praticien.ne.s ont utilisé avec succès l'intersectionnalité pour plaider contre les discriminations croisées et pour donner à ces groupes les moyens de surmonter les principaux défis.

“

La discrimination, comme la circulation à travers une intersection, peut se diriger dans une direction comme dans une autre. Si un accident se produit à une intersection, il peut être causé par des voitures circulant dans un certain nombre de directions, et, parfois, dans toutes [les directions]. De même, si une femme noire est blessée parce qu'elle se trouve à une intersection, sa blessure pourrait résulter de la discrimination fondée sur le sexe ou de la discrimination raciale.

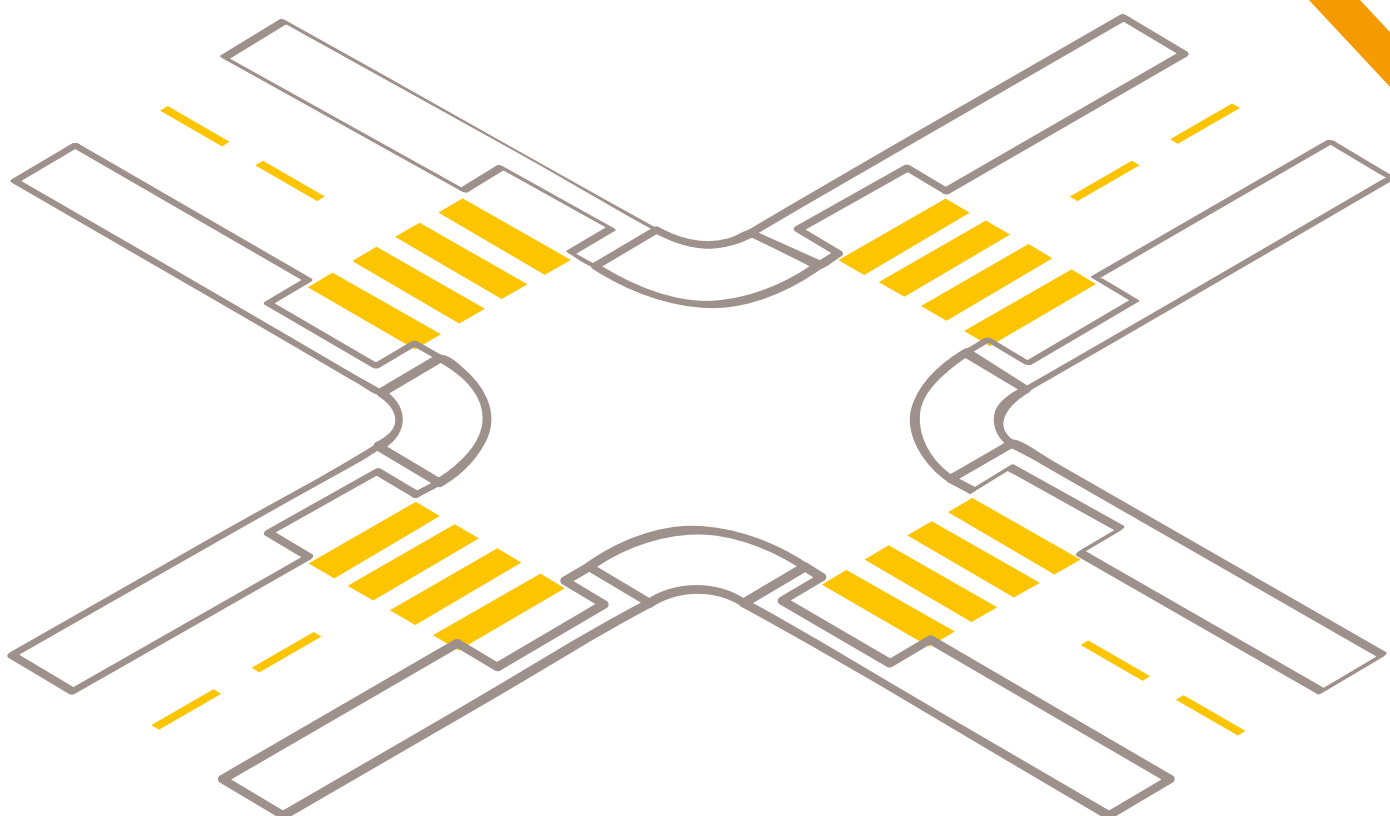
(Crenshaw 1989, p. 149 ; *notre traduction*).

”

Toutefois, comme le montre Sirma Bilge dans son article « *Intersectionality Undone: Saving Intersectionality from Feminist Intersectionality Studies* » (2013), il est important de savoir que le terme intersectionnalité est souvent mal compris. De nombreux.ses chercheur.e.s et praticien.ne.s qui utilisent ce terme dans leurs travaux peuvent eux-mêmes être incapables d'en voir toutes les implications. En Europe, par exemple, une grande partie de la recherche féministe a eu tendance à minimiser la centralité de la « race » (si centrale dans la recherche aux États-Unis) comme un terme analytique clé. Bilge explique en outre qu'en agissant de la sorte, les universitaires féministes européennes ont contribué à marginaliser et à réduire au silence les femmes de couleur (y compris les femmes voilées) en Europe. D'autres arguments ont été apportés par des féministes non occidentales telles que Gayatri Chakravorty Spivak dans le livre « *Can the Subaltern Speak ?* » (1988) et Uma Narayan dans son article « The Project of Feminist Epistemology: Perspectives from a Nonwestern Feminist » (1989) : en effet, elles y soulignent que de nombreux concepts et thèmes développés par les femmes blanches en « Occident » ont eu pour conséquence (consciemment ou non) de négliger les expériences vécues, et dans certains cas de reproduire des formes d'exclusion et de marginalisation, des femmes de couleur vivant en « Occident » et dans les pays post-coloniaux.

Ces observations mettent en évidence l'un des défis majeurs de l'utilisation de l'intersectionnalité : la difficulté de voir et d'utiliser ces outils de manière à ce qu'ils soient sensibles au contexte et véritablement inclusifs. Comme le montre Crenshaw (2016) dans son Ted Talk intitulé « *The urgency of intersectionality* », les obstacles posés par les cadres ou les récits établis constituent un défi majeur et rendent la difficulté de voir encore plus saillante. C'est aussi la raison pour laquelle les mouvements qui ont défendu les droits des groupes défavorisés de la société (par exemple les mouvements féministes et antiracistes) ont, dans certains cas, reproduit le silence des voix des groupes qu'ils voulaient aider.

L'urgence d'aborder les récits et les défis existants pour utiliser l'intersectionnalité comme un outil permettant de voir et de contester la discrimination est encore plus pressante dans le cas du Maroc, où il existe encore peu de recherches et peu de pratiques axées sur les multiples implications et promesses de l'intersectionnalité. En effet, la plupart des acteurs.trices de la société civile ont tendance à se concentrer exclusivement sur un seul aspect de la discrimination, telle que la discrimination basée sur le genre, le handicap, la religion ou la classe sociale, plutôt que de s'intéresser aux caractéristiques de la dynamique nouvelle qui se produit lorsque différents axes de discrimination se croisent et, ainsi, tenter de la déconstruire.



Étant donné que l'intersectionnalité est un concept clé qui est relativement récent dans le contexte marocain et qui reste largement mal compris et/ou peu mobilisé, cette boîte à outils vise à introduire ce concept aux acteurs.trices de la société civile marocaine afin de les aider à adopter une approche plus inclusive fondée sur les droits humains dans leur travail de planification et de plaidoyer.

Selon certains de nos expert.e.s interrogé.e.s et les questionnaires avec les ONG, l'intersectionnalité est vue comme une approche novatrice au Maroc. Elle peut être utilisée pour changer notre façon d'analyser, d'agir et d'adopter de nouvelles pratiques. Pour les ONG, elle peut être porteuse de nouveaux outils méthodologiques pour un meilleur impact sur la société. Une militante féministe marocaine des droits humains que nous avons interviewée nous a révélé :

Certaines ONG utilisent une approche intersectionnelle dans leur travail, sans pour autant utiliser le concept en tant que tel ou le nommer de la sorte. Si elles le font, c'est souvent de manière implicite ou inconsciente. Elles parlent plutôt des caractéristiques de la « population cible », des indicateurs sociaux et du contexte. Le contexte comprend des variables telles que : le groupe d'âge, le niveau d'éducation, l'affiliation régionale, la profession, etc. En effet, dans le processus de sélection des bénéficiaires/participant.e.s à leurs projets, les ONG prêtent généralement attention à des indicateurs tel que le capital social et culturel qu'elles ne perçoivent pas comme des intersections, mais plutôt comme des indicateurs individuels et contextuels qui « s'additionnent » les uns aux autres.



Au Maroc, nous entendons parler du concept en relation avec les immigrant.e.s en Europe. Cette question a influencé le débat au Maroc. En même temps, la question de savoir comment l'appliquer au contexte marocain tout en évitant d'importer des concepts occidentaux (par exemple, principalement français) se pose également. Dans certains cas, le débat est encore très académique et il est difficile de voir comment l'appliquer concrètement. C'est pourquoi il est essentiel de trouver de nouvelles façons de l'aborder et d'utiliser également des exemples non-occidentaux.



En se basant sur notre évaluation finale des défis et des promesses de l'intersectionnalité au Maroc, nous espérons avec cette boîte à outils contribuer à (1) soutenir et appuyer le travail existant des ONG, (2) élargir le potentiel de leur travail et leur champ d'intervention, en le rendant plus inclusif, et (3) créer des synergies entre ONG travaillant - partiellement ou totalement - de manière intersectionnelle au Maroc.

Une attention particulière a été dédiée à l'inclusion d'un maximum de bonnes pratiques mises en œuvre par les ONG ayant participé aux différentes étapes du projet.

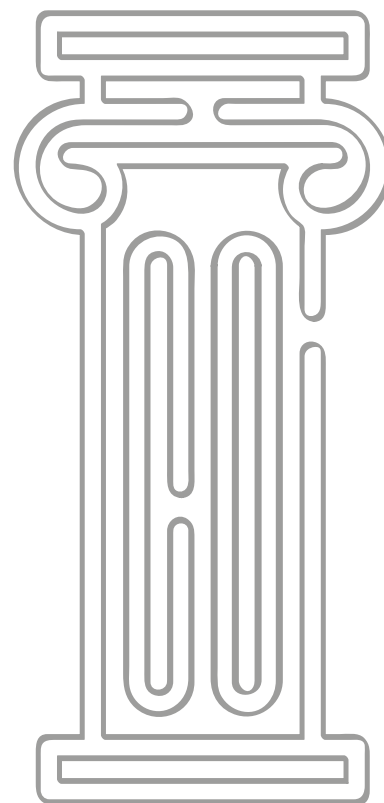
3 | MÉTHODOLOGIE DE L'APPROCHE EXPLORATOIRE UTILISÉE

a. Les piliers de notre approche pédagogique

Cette boîte à outils est le résultat d'un processus participatif durant lequel HBS Rabat et les expertes ont engagé un dialogue horizontal avec les ONG et les activistes qui ont accepté de participer au projet. En effet, la boîte à outils est le résultat d'un projet pilote qui s'est étendu de Mai à Décembre 2020 en collaboration avec les organisations de la société civile, et ce pour accroître l'impact du projet.

L'approche co-participative dans laquelle nous nous sommes inscrit.e.s nous a permis d'adapter le plus possible la boîte à outils aux besoins des ONG opérant au Maroc et aux populations qu'elles ciblent. Il a été utile de réfléchir aux moyens de sensibiliser ces organisations aux besoins et défis potentiels auxquels elles peuvent être confrontées dans une perspective intersectionnelle et de mieux évaluer comment les méthodes intersectionnelles peuvent être rendues pertinentes dans le contexte spécifique du Maroc ainsi que dans le domaine spécifique des droits humains dans lequel les ONG opèrent.

En outre, conformément à une approche intersectionnelle, notre approche pédagogique a visé à réduire autant que possible la dynamique de pouvoir, entre chercheur.e.s et praticien.ne.s, y compris le fossé entre le Sud et le Nord, par l'utilisation d'un cadre décolonial. Cela implique de privilégier une approche ascendante plutôt que descendante avec les ONG et de veiller à ne pas imposer de concepts et théories étrangers au contexte marocain, en particulier en provenance du Nord global (ou de l'« Ouest »).



b. Les phases du projet

Le projet pilote s'est déroulé en trois phases clés, décrites ci-dessous.

PHASE

1 EXPLORATOIRE/DIAGNOSTIC

Cette phase s'est concentrée sur l'évaluation des besoins des ONG travaillant au Maroc et a nécessité une méthodologie visant à élaborer une boîte à outils sur mesure, adaptée au contexte marocain. Notre méthodologie a consisté en une recherche documentaire pour saisir le contexte au Maroc à travers une analyse de la littérature secondaire se focalisant sur les lois et les mécanismes pertinents contre la discrimination; et une collecte de données afin d'identifier les besoins et les bonnes pratiques utilisées au Maroc. Pour ce faire, nous avons mené 6 entretiens avec des expert.e.s/ activistes sélectionné.e.s.

- **Militante marocaine des droits humains**, féministe, membre d'une organisation indépendante de gauche radicale, Rabat, mai 2020, en français, 1h et 30 min (réalisé à distance).
- **Membre d'une ONG travaillant avec les femmes migrantes**, Rabat, mai 2020, en français, 1h et 30 min (réalisée à distance).
- **Membre d'un syndicat de gauche**, Rabat, mai 2020, en français, 40 min (réalisé à distance).
- **Militant marocain des droits humains**, travailleur culturel, ancien membre d'une association interdite localement, Casablanca, juin 2020, en français, 3h15 (en personne).
- **Femme marocaine travaillant avec une ONG locale**, organisation féministe qui promeut les principes de l'égalité des sexes, Casablanca, juin 2020, 2h30 (en personne).
- **Femme marocaine dramaturge et responsable d'ONG**, féministe, actrice culturelle et employée au ministère de la Culture, Rabat, juin 2020, en français, 45 mn (réalisée par téléphone).

Par ailleurs, nous avons distribué un questionnaire sur la connaissance préalable de l'intersectionnalité, l'utilisation antérieure de cette approche et la pertinence d'une telle démarche à des ONG ciblées (partenaires d'HBS et ONG externes) et avons collecté les réponses des 12 organisations suivantes :

- > Médias et Cultures
- > Le Toit en Vert
- > Institut Prometheus pour la démocratie et les droits humains
- > Forum des Alternatives Maroc
- > Migrations & Développement
- > Collectif Ellile
- > Kayan Development International
- > Forum de la Modernité et de la Démocratie
- > Collectif SAQFE
- > Gorara pour les Arts et les Cultures
- > Tiflet Young Leaders Network
- > Forum Marocain des Jeunes Journalistes

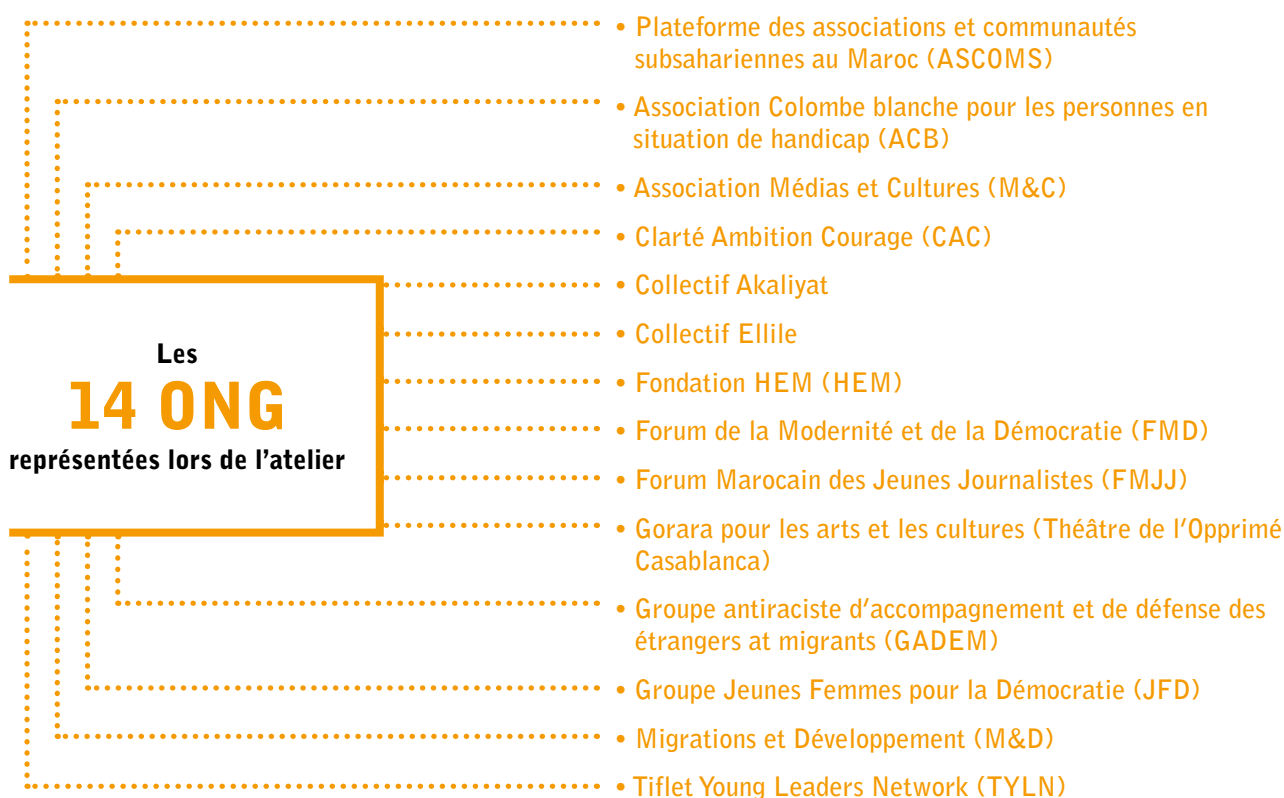
Si la Phase 1 a permis d'identifier les besoins et les priorités des ONG questionnées, elle nous a également permis de sélectionner les ONG ayant pris part à la Phase 2 du projet.

PHASE 2 ATELIER PHYSIQUE

Organisé à Rabat entre le 6 et 8 Novembre 2020, l'atelier physique avait 4 objectifs principaux :

- Sensibiliser les ONG sélectionnées au concept d'intersectionnalité en les invitant à voir les intersections existantes entre les différentes discriminations,
- Identifier les bonnes pratiques existantes et potentiellement adaptables à la société civile marocaine,
- Tester et affiner les outils pratiques développés lors de la phase 1 par les expertes,
- Favoriser les synergies et les collaborations futures entre les ONG présentes.

Nos trois principaux critères de sélection des participant.e.s à l'atelier étaient les suivants : travaille avec et pour les personnes vulnérables dont les besoins pourraient bénéficier d'une approche intersectionnelle ; utilisation (explicite ou non) de l'approche intersectionnelle dans leur travail ou intérêt à les utiliser dans un avenir proche ; et représentant un plus large éventail d'acteurs.trices et d'interventions ainsi que de zones géographiques au Maroc.



La plupart de ces organisations représentent les axes Rabat-Casablanca, mais certaines proviennent d'autres zones géographiques, y compris rurales. Cette sélection est méthodologiquement pertinente car elle nous a permis d'explorer si, comment et quand l'intersectionnalité faisait sens pour les organisations au Maroc qui travaillent avec et pour des groupes qui se trouvent dans des systèmes d'oppression qui se chevauchent dans plusieurs zones géographiques. Quelques groupes parmi les plus vulnérables au Maroc auxquelles ses associations s'adressent sont : les femmes en détresse, les femmes migrantes venues d'Afrique subsaharienne, les jeunes, les personnes de couleur, les personnes issues de la communauté LGBTQI+ et les personnes en situation de handicap.

Les objectifs atteints lors de cet atelier peuvent être résumés comme tels :

- Les participant.e.s ont été sensibilisé.e.s à l'intersectionnalité comme théorie et comme pratique. Les enseignements des expertes leur ont donc permis de voir l'intersectionnalité, et de l'utiliser comme outil de travail,
- Les participant.e.s ont été réceptif.ves au travail mené par les autres ONG et ont constamment établi un lien entre leur propre travail et celui des autres,
- Les ONG ont exprimé une volonté et une détermination à être encore plus inclusives vis-à-vis des différentes formes de discrimination dans leur travail.

PHASE 3 ACHÈVEMENT DE LA BOÎTE À OUTILS (AVEC GLOSSAIRE RELATIF)

Sur la base des résultats des deux phases précédentes, et en accord avec notre approche pédagogique, nous avons élaboré la présente boîte à outils qui comprend des bonnes pratiques dont peuvent se saisir les ONG marocaines, ainsi qu'un glossaire relatif au concept d'intersectionnalité incluant 64 notions clés.

Fruit d'un travail exploratif et collaboratif, cette boîte à outils se veut un document vivant qui sera continuellement alimentée sur la base de l'expérience et des connaissances acquises en collaboration avec les associations participantes.



4| RÉSULTATS OBTENUS À PARTIR DE L'APPROCHE EXPLORATOIRE

Afin de mettre en lumière le degré de compréhension et d'application de l'approche intersectionnelle au Maroc, nous fournissons ci-après les résultats des entretiens menés avec les 6 expert.e.s, ainsi que des 12 réponses au questionnaire destiné aux acteurs.trices de la société civile. Vu le nombre limité des personnes et des organisations interrogées, les notes représentent une analyse limitée du contexte et des questions adressées.

a. Résultats des entretiens d'expert.e.s

L'intersectionnalité est un concept novateur au Maroc. Il est donc très important et pertinent, ainsi que potentiellement utile, d'équiper les ONG avec cet outil méthodologique afin de leur permettre d'impacter positivement et de manière efficace le changement social. Cet outil peut leur servir pour mieux définir leur champ d'action et affiner leur démarche analytique ainsi que pour adopter de nouvelles pratiques. Par ailleurs, la question de comment l'appliquer au contexte marocain, tout en évitant d'importer des concepts occidentaux, se pose. Dans une certaine mesure, le débat reste confiné à la sphère académique et n'est pas suffisamment élargi aux acteurs.trices de terrain – d'où la nécessité de trouver de nouvelles façons d'aborder ce concept et d'illustrer le propos avec des exemples et cas pratiques non-occidentaux.

En général, certaines ONG marocaines utilisent une approche intersectionnelle dans leur travail mais ne nomment pas le concept en tant que tel. Si elles le font, c'est souvent d'une manière implicite. En effet, les ONG évoquent plutôt des concepts tels que "populations cibles", "indicateurs sociaux" et "contexte" pour soulever des questions intersectionnelles. Le contexte inclut des variables telles que: la classe d'âge, le genre, le niveau d'éducation, l'appartenance régionale, la profession etc. Ces acteurs.trices de la société civile utilisent donc déjà le concept et l'idée autour de l'intersectionnalité sans l'appeler ainsi. En effet, dans leur processus de sélection de bénéficiaires/participant.e.s à leurs projets, les ONG prêtent généralement attention à des indicateurs, tel que le capital social et culturel, qu'ils ne perçoivent pas en ce qu'ils constituent comme intersections, mais plutôt comme des indicateurs individuels et contextuels. Enfin, l'approche sensible au genre est la plus répandue parmi les ONG au Maroc, particulièrement au sein de certaines organisations telles que le Théâtre de l'Aquarium et ONU Femmes.

> (In)sensibilité locale à certaines catégories dans le contexte marocain

Les ONG marocaines prêtent une attention particulière au facteur de « classe » mais ne le nomment jamais comme tel. La classe sociale est seulement nommée en tant que telle dans le cas d'organisations et de syndicats gauchistes et marxistes. Néanmoins, certains indicateurs utilisés par les ONG révèlent la prise en compte du concept de classe sociale, tels que : le niveau social, la situation économique, le niveau d'éducation et l'expérience de la participation politique.

Le manque d'intégration de la catégorie « ethnicité » est également à noter. Durant nos entretiens, cette catégorie n'a jamais été mentionnée explicitement ou intégrée comme l'un de ces « indicateurs sociaux ». Dans certains cas, l'ethnicité est comprise comme une ethnicité étrangère au contexte marocaine, c'est-à-dire exclusivement subsaharienne. La nécessité d'adresser ce concept d'une façon pertinente au Maroc se pose aussi pour parler de l'identité amazighe dans ce contexte.

Enfin, il y aurait aussi un certain manque de sensibilité relatif à l'égard de la catégorie "sexualité". Toutefois, cette catégorie a été mentionnée lors de l'un de nos entretiens dans le cadre de pièces théâtrales qui visent à sensibiliser quant à la (homo)sexualité des jeunes marocain.e.s, hommes et femmes confondus.

> Le potentiel de l'intersectionnalité à déstabiliser l'identité "immuable" au Maroc

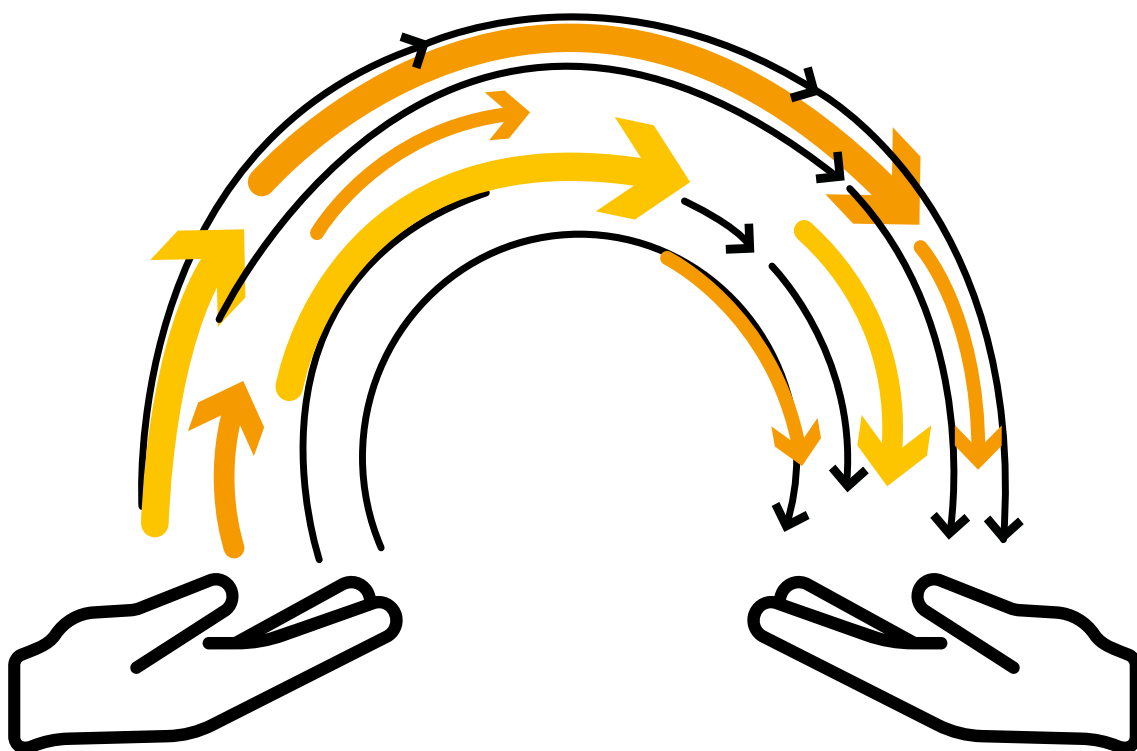
L'intersectionnalité est un concept très important et pertinent pour le contexte Marocain d'autant plus que le préambule de la constitution marocaine stipule l'existence d'une identité nationale immuable. Ceci est mentionné sans définir ce à quoi se réfère cette identité dite immuable. Dans ce sens, l'intersectionnalité pourrait être perçue comme dangereuse si elle venait à remettre en cause/ déstabiliser les fondements mêmes de la politique nationale et du discours qui lui incombe dans la constitution d'État.

Dans ce contexte, l'intersectionnalité est importante pour contrer, challenger et remettre en question l'idée d'unicité, d'harmonie et d'uniformisation que l'État tend à généraliser à l'ensemble de ses citoyen.ne.s, sans prendre en compte l'existence d'un nombre multiple et infini d'identités dynamiques et mouvantes qui caractérisent la société marocaine.

> Défis/questions ouvertes

Il n'existe pas réellement de débat ouvert dans la société marocaine, ni même dans les confins de la société civile, autour du concept d'intersectionnalité. Les associations de femmes n'intègrent pas le concept dans le travail de leurs organisations. Si un débat timide portée par des femmes appartenant à la gauche radicale ou encore des académicien.ne.s commence à peine à émerger, il n'est pas suffisamment débattu et pris en considération par les organisations de la société civile.

Il est à noter que les femmes au sein des syndicats de gauche ont utilisé l'approche intersectionnelle pour imposer leurs droits en tant que membres et camarades de lutte. Les changements opérés au niveau de la loi de la famille en France au début des années 1990 sont venus légitimer la démarche des féministes de gauche.

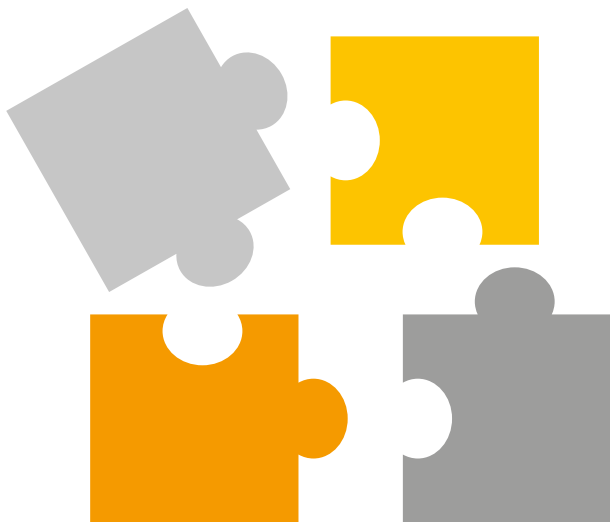


b. Résultats du questionnaire destiné aux organisations de la société civile

La plupart des ONG perçoivent la nécessité et la pertinence d'utiliser l'intersectionnalité dans le contexte marocain. Certaines en connaissent mieux l'utilisation que d'autres et certaines sont plus explicites et plus conscientes que d'autres de la façon dont elles l'utilisent et la mettent en œuvre. Dans certains cas, elles créent des réseaux avec d'autres organisations pour mieux se connecter et répondre à différents besoins. Pour certaines ONG, c'est à ce moment qu'elles sont réellement capables de faire un travail intersectionnel. Mais toutes les ONG ne créent pas de nouveaux réseaux.

Les principales activités dont les ONG estiment avoir besoin sont les suivantes :

- Sensibiliser leurs organisations et les familiariser avec les origines sociologiques et historiques du concept et ses diverses formes de mise en pratique dans le monde,
- En savoir plus sur le concept en formant les membres des organisations pour pouvoir le mettre en œuvre,
- Leur offrir des outils pour faciliter la compréhension de l'intersectionnalité (aider à «voir» les intersectionnalités qui sont pertinentes pour le contexte marocain et changer/impacter leurs imaginaires),
- L'utiliser comme outil pour mieux identifier leurs problèmes et leurs besoins (diagnostic de la situation),
- Impliquer des groupes cibles dans une logique co-participative,
- Mener des campagnes de sensibilisation,
- Faire pression sur le gouvernement à travers un travail de plaidoyer politique.



L'objectif du questionnaire était de déterminer le domaine d'intervention de chaque ONG et les catégories d'interventions qu'elles privilégient afin de répondre aux besoins de leurs populations cibles. De là, il a été possible de déduire quelles sont les catégories les plus pertinentes pour le contexte marocain. En outre, chaque ONG a indiqué les catégories qu'elle pourrait également cibler indirectement par ses activités et les autres catégories qui, selon elle, devraient être traitées en priorité en fonction du contexte local. Il a été possible d'en déduire quelles catégories nécessitent une plus grande attention et un travail plus approfondi au Maroc. Enfin, chaque ONG a souligné son niveau de familiarisation avec le concept d'intersectionnalité et sa facilité à travailler avec lui, ainsi que les réseaux qu'elle mobilise pour effectuer un travail d'intersection et/ou de plaidoyer.

Les résultats ont d'abord été résumés et synthétisés en fonction des thèmes les plus récurrents qui ont ensuite été classés selon les 5 sections ci-dessous.

> Domaines d'intervention des ONG participantes

Parmi les associations interrogées, le domaine d'intervention le plus fréquemment abordé est celui des droits humains et de la démocratie. En second lieu, le domaine du développement socio-économique est le mieux représenté, suivi de la cause LGBTQI+ et enfin de la cause environnementale.

> Populations cibles

- **Les jeunes :** La plupart de nos répondant.e.s et ONG participantes (7 sur 10) ciblent systématiquement les jeunes marocain.e.s à travers leurs activités, généralement ceux et celles âgés de 15 à 30 ans. Ceci inclut les 5 ONG opérant dans le secteur des droits humains et de la démocratie, en plus d'une ONG dans le secteur du développement social et économique et une ONG qui se concentre sur les droits LGBTQI+.
- **Les femmes :** La plupart de nos répondant.e.s intègrent également des femmes dans leurs projets. 4 des organisations de défense des droits humains donnent la priorité aux femmes pour les sensibiliser à une culture des droits humains, en intégrant des femmes participantes ainsi que des formatrices dans leurs activités. 2 des ONG spécialisées dans le développement socio-économique ciblent également les femmes travaillant dans des conditions vulnérables, c'est-à-dire soit les femmes des zones rurales, soit les ouvrières d'usine et les travailleuses saisonnières. Enfin, les 2 ONG qui promeuvent les droits LGBTQI+ au Maroc ciblent également les femmes transsexuelles à travers leur travail de plaidoyer et de médiation ainsi que les femmes cis pour promouvoir un féminisme plus inclusif.
- **Les populations rurales :** Les populations socialement et économiquement marginalisées vivant dans les zones rurales sont la cible principale des 2 ONG travaillant dans le secteur du développement ainsi que de 2 ONG de défense des droits humains pour promouvoir une culture de droits dans les zones rurales. Une attention particulière est apportée aux jeunes filles et à l'amélioration de leur accès à l'éducation et aux ressources et services sociaux de base.



> Catégories les plus saillantes dans le contexte marocain

- **Le genre :** est la catégorie la plus courante et la plus priorisée dans le contexte marocain. En effet, comme mentionné précédemment, une grande majorité des ONG interrogées adopte une approche sensible au genre, en particulier celles qui opèrent dans le secteur des droits humains et de la démocratie et qui visent ainsi à intégrer les voix et les perspectives des femmes dans la conception, la mise en pratique ainsi que l'évaluation de leurs projets. Les ONG opérant dans le domaine du développement adoptent également une approche de genre, en se focalisant, quant à elles, sur la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes et la production de statistiques sur les femmes vivant dans des conditions vulnérables (telles que les femmes rurales, ouvrières d'usine et travailleuses saisonnières à l'étranger) dans le but de mener un travail de plaidoyer et de promouvoir leurs droits. Les 2 ONG spécialisées dans les droits LGBTQI+ adoptent, enfin, une approche (trans)sexospécifique des droits des personnes queer et transgenres.

- **L'âge** : est un axe important que plusieurs de nos répondant.e.s prennent en considération dans la mise en œuvre de leurs projets, en intégrant la jeunesse marocaine dans tout le processus décisionnel, probablement parce que la jeunesse est perçue comme étant l'avenir de la société - d'où sa prévalence comme cible privilégiée. En effet, les 4 ONG qui opèrent dans le secteur des droits humains et de la démocratie, en particulier, considèrent qu'il est important d'inculquer une culture des droits humains aux jeunes afin que la prochaine génération soit plus consciente et donc plus apte à promouvoir la tolérance et les valeurs démocratiques dans le pays.
- **La classe sociale** : est également une catégorie saillante qui est évoquée en termes de manque d'accès aux ressources économiques et aux activités génératrices de revenus pour les populations dites vulnérables. Il s'agit surtout d'une catégorie pertinente pour les deux ONG qui se spécialisent dans le développement. En effet, le paradigme de classe devient apparent dans le clivage urbain/ rural, d'où l'existence de telles ONG visant à dé-marginaliser et à améliorer les conditions de vie des agriculteurs.trices ruraux.ales pauvres. Ces différences existent également dans le clivage propriétaire/travailleur.se, auquel cas les ONG visent à améliorer les conditions de vie des ouvrières d'usine. La classe sociale est également une catégorie importante pour une organisation participante de défense des droits humains et de la démocratie qui se concentre sur les personnes issues de milieux socio-économiques vulnérables (pauvres, chômeurs.se et personnes travaillant dans le secteur informel). Enfin, l'ONG qui se spécialise dans les préoccupations environnementales cible également les personnes socialement marginalisées (pauvres et de classe ouvrière) pour leur enseigner une nouvelle activité génératrice de revenus.

> Catégories qui devraient être davantage priorisées

- **La race/ethnicité (et citoyenneté/statut migratoire)** : Le facteur ethnicité/race est évoqué lorsqu'il s'agit des droits des migrant.e.s venus d'Afrique subsaharienne au Maroc, et non en rapport avec l'existence de multiples ethnies au Maroc même (Amazigh, Rifi etc.). Il s'agit d'une préoccupation directe pour 4 ONG participantes. Cependant, la plupart des répondant.e.s soulignent que l'axe migration/réfugiés devrait, en fait, faire l'objet de plus d'efforts et de priorisation dans le contexte marocain, en particulier dans le cas des femmes migrantes vivant au Maroc, telles que les femmes syriennes et celles venues d'Afrique subsaharienne. Pour ces organisations, cette catégorie exige spécifiquement des efforts soutenus de la part de la société civile. Il est également possible que la plupart des ONG souhaitent être mieux équipées et formées pour intégrer l'axe race/ethnicité dans leur travail et, ainsi, mieux répondre aux besoins des populations migrantes (en particulier les femmes) au Maroc, une catégorie qui est constamment évoquée comme méritant davantage d'attention et d'efforts.
- **Le handicap** : Quatre ONG participantes soulignent que l'axe handicap devrait être davantage pris en considération et traité dans le contexte du Maroc.
- **La sexualité** : Il ne s'agit pas d'un thème/axe récurrent, sauf pour les deux collectifs qui se focalisent sur la promotion et à la défense des droits des personnes LGBTQI+ et une ONG spécialisée dans les droits humains et la liberté d'expression. Un collectif semble même cibler les migrant.e.s, les personnes en situation de handicap et les chômeurs.se queer à travers ses activités – faisant de lui le seul organisme qui combine de manière apparente la sexualité avec la race, les (in)capacités et la classe. Cependant, la plupart des autres ONG participantes estiment que la sexualité est une catégorie qui devrait être davantage privilégiée dans le contexte marocain, en faisant un travail de défense des minorités sexuelles et en améliorant leurs droits légaux ainsi que leur accès aux ressources.
- **Les lois/le cadre juridique** : 2 ONG répondantes estiment que le cadre juridique devrait faire l'objet d'efforts plus soutenus de la part des ONG marocaines afin d'améliorer l'accès aux droits des populations vulnérables; ceux-ci incluent les femmes, les migrant.e.s, les travailleurs.se, ainsi que les minorités sexuelles et de genre.

> Connaissance et utilisation de l'intersectionnalité

- La plupart des ONG participantes affirment ne pas utiliser et ne pas connaître le concept de l'intersectionnalité, bien que, de par la nature de leur travail et l'approche qu'elles adoptent, elles semblent être relativement familières avec le concept et en appliquer certains principes.
- Ces acteurs.trices utilisent souvent l'approche de manière inconsciente et pourraient sous-estimer leur capacité à utiliser déjà le concept sur le terrain et à être conscient.e.s de ce qu'il signifie.
- Tous les participant.e.s ont souligné que l'intersectionnalité sera à la fois pertinente et utile pour le contexte marocain. La plupart d'entre elles/eux estiment qu'ils/elles ont encore besoin d'être équipé.e.s avec des savoirs, des connaissances et de bons outils théoriques et méthodologiques pour entreprendre des projets qui prennent en considération les multiples intersections au Maroc.



II. LA THÉORIE DE L'INTERSECTIONNALITÉ

1| ORIGINES HISTORIQUES ET SOCIOLOGIQUES LOINTAINES DU CONCEPT DE L'INTERSECTIONNALITÉ

Des discussions dans les sciences sociales montrent que le problème des exclusions créées par l'utilisation d'un cadre théorique négligeant l'intrication des rapports de pouvoir, et donc de genre, de sexualité, de classe et de race, circulait depuis longtemps dans des contextes historiques et géopolitiques divers. Ces perspectives dites intersectionnelles ont été développées il y a plus de deux siècles par différentes personnalités historiques et dans des contextes socio-politiques divers.

Ainsi, en 1791, Olympe de Gouges en France compare dans sa **déclaration des droits de la femme et de la citoyenne** la domination coloniale à la domination patriarcale et les femmes aux esclaves.

En 1851, aux États-Unis, dans l'Ohio, Sojourner Truth prononce un célèbre discours connu sous le titre : « **Ain't I a woman ?** » (« *Ne suis-je pas une femme ?* »). L'ancienne esclave y confrontait la conception bourgeoise de la féminité blanche à sa propre expérience de femme noire: aussi forte qu'un homme, « ne suis-je pas une femme ? », déplore-t-elle. Il ne s'agit pas seulement de croiser la race avec le sexe, mais aussi avec la classe.

Au début des années 1900, dans le contexte postcolonial latino-américain, quelques écrivaines et artistes « blanches » ont aussi souligné ces intersections. Au Pérou, Clorinda Matto de Turner dénonçait en 1899 les abus sexuels à l'encontre de femmes indiennes commis par des gouverneurs et par des prêtres locaux.

En 1923, Au Brésil, Tarsília do Amaral peignait un tableau intitulé « **A Negra** » (« La Négresse ») une femme noire nue avec des lèvres et des seins hypertrophiés. Cette œuvre a été interprétée comme une allégorie de la place des nourrices noires dans la société brésilienne. Il s'agissait, pour Tarsília, de porter un regard critique sur les oppressions de race, de sexe et de classe subies par les femmes autochtones et noires.

Depuis les années 1960, au Brésil, la question des femmes noires au sein du Parti communiste brésilien occupe de plus en plus de place dans les débats politiques. Dans ce contexte, diverses activistes et intellectuelles ont promu la théorie de la triple oppression connue sous le nom de la triade « race-classe-genre » pour articuler les différences entre femmes que le discours féministe dominant occultait auparavant.

Plus tard, dans les années 1970, des féministes noires appartenant au « *Global South* » comme Angela Davis, Audre Lorde, Bell Hooks, Gloria Anzaldúa et Chandra Talpade Mohanty se sont exprimées de diverses façons contre l'hégémonie du féminisme « blanc » et les biais de race, mais aussi de genre de la catégorie « femme » que celui-ci mobilise qui, pour elles, essentialisent toutes les femmes dans une même catégorie en généralisant et universalisant les expériences particulières des femmes blanches à celles de toutes les femmes, y compris les femmes de couleur et du « *Global South* ».

Dans sa déclaration de 1977, le « *Combahee River Collective* », un des groupes les plus actifs du « *Black feminism* » des années 1970 aux États Unis, s'engageait dans son Manifeste à lutter contre les oppressions liées à la race, au genre, au sexe et à la classe. Le collectif insiste sur le besoin d'affronter un ensemble diversifié d'oppressions sans privilégier aucune d'entre elles, c'est-à-dire l'impossibilité de séparer les oppressions qui ne sont jamais seulement raciales, sexuelles ou de classe.

Ainsi, lors de la deuxième « Rencontre féministe pour l'Amérique latine et les Caraïbes », qui s'est tenue en 1983 à Lima, divers mouvements féministes latino-américains ont aussi mis en évidence l'absence de la question du racisme dans les débats politiques du mouvement féministe.

Au cours des années 1980 et 1990, les travaux de plusieurs féministes latino-américaines telles qu'Ochy Curiel, Yuderkys Espinosa et Breny Mendoza dénoncent la colonisation discursive en rappelant que nous ne pouvons supposer, ni théoriquement ni politiquement, le caractère universel des inégalités de genre et de race ainsi que leurs articulations. Elles dénoncent aussi l'hétérosexualité obligatoire, une institution sociale qui a des effets majeurs sur la dépendance des femmes en tant que classe sociale (pour la reproduction de la nation), sur l'identité nationale et sur le récit du métissage comme mythe fondateur de diverses nations latino-américaines.

De même, dès la fin des années 1990, les femmes indiennes du « mouvement indépendant des femmes du Chiapas » et leur lutte contre le néolibéralisme au Mexique ont pointé le fait qu'elles devaient lutter simultanément pour l'autodétermination de leur peuple et pour leurs droits en tant que femmes.



2| LA GENÈSE DE L'INTERSECTIONNALITÉ DANS LE MOUVEMENT DU « *BLACK FEMINISM* »

S'inspirant de tous ces mouvements qui ont précédé, la théorie de l'intersectionnalité a été développée au début des années 1990 par la juriste et avocate américaine Kimberlé Crenshaw dans le cadre du « *Black Feminism* » au regard des situations vécues dans les tribunaux américains par les femmes noires spécifiquement pour qui la preuve de la discrimination devait être avancée sur la base de la race ou du genre. En tentant de comprendre pourquoi les femmes noires ont du mal à faire reconnaître les discriminations qu'elles subissent au travail à l'occasion d'une affaire opposant les travailleuses noires à la compagnie américaine « *General Motors* », Crenshaw observe que ces femmes sont dans une intersection identitaire, une intersection qu'aucun cadre d'analyse ne pouvait appréhender jusque-là.

En effet, en 1976, cinq femmes noires du Missouri ont intenté un recours judiciaire collectif alléguant que leur employeur, « *General Motors* », avait fait preuve de discrimination à leur égard. Dans l'affaire « *DeGraffenreid Vs. General Motors* », les accusatrices ont soutenu qu'une mise à pied fondée sur l'ancienneté avait désavantagé plusieurs femmes noires au sein de l'entreprise. Dans ce contexte, le tribunal a conclu que « les allégations de discrimination raciale et sexuelle ne pouvaient être combinées » car ce serait aller « au-delà du champ d'application de l'article VII » qui vise à lutter contre toute forme de discrimination. Cette décision laissait entendre que les femmes noires ne pouvaient être considérées comme une « catégorie protégée » et devaient, ainsi, porter plainte pour discrimination raciale ou sexuelle, mais pas les deux simultanément.

Ainsi, le concept de l'intersectionnalité qui a été développé par l'avocate Crenshaw dans ce contexte, permet de démontrer que les expériences et les luttes des femmes de couleur ne rentraient ni dans les discours féministes (dominés par les femmes blanches), ni dans les discours antiracistes (dominés par les hommes noirs) et qu'elles subissaient, en conséquence, des formes de domination qui ne pouvaient être prises en charge par les politiques mises en place. Les instruments juridiques liés à la discrimination n'étaient donc pas en mesure de prendre en considération les personnes se trouvant à l'intersection. Les catégories saillantes dans ce cas sont le genre, la race et la classe sociale.

Le cadre intersectionnel permet ainsi de rendre visible les réalités de certains groupes qui sont souvent marginalisés dans les recherches et les discours de justice sociale tels que les femmes, les minorités ethniques et sexuelles, les migrant.e.s, les personnes en situation de handicap, etc. Ainsi, depuis les années 2000, la théorie de l'intersectionnalité est mobilisée dans différentes recherches, comme cadre théorique, méthodologie ou théorie explicative pour promouvoir un agenda de justice sociale qui ne hiérarchise pas les discriminations mais les perçoit dans leur globalité et les analyse dans leur croisement et chevauchement.



3 | LE FÉMINISME POSTCOLONIAL ARABO-MUSULMAN

Dans les années 1990, la troisième vague du mouvement féministe a constitué un tournant pour les droits de femmes de couleur (« *Women of Colour – WoC* ») dans la mesure où il a introduit les notions du « *privilege checking* » (« conscientisation des privilèges »), d'intersectionnalité, de postcolonialisme et de la théorie critique de la race.

S'appuyant sur le féminisme de la troisième vague et sur la théorie postcoloniale, les féministes arabes et musulmanes ont dénoncé le récit de l'impuissance, de la soumission et de la victimisation qui est généralement attribué aux femmes arabes et musulmanes issues de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ce récit perpétue le stéréotype selon lequel les femmes musulmanes sont des victimes dans le besoin de libération (impériale) occidentale en raison de leur statut de double minorité – la minorité arabe vis-à-vis de la majorité dominante blanche et de la minorité féminine au sein de la communauté arabe dominée par les hommes, invoquant ainsi la célèbre question rhétorique de Lila Abu-Lughod exprimée à travers son article datant de 2002 « *Do Muslim Women Really Need Saving? Anthropological Reflections on Cultural Relativism and Its Others* » : « Les femmes musulmanes ont-elles vraiment besoin d'être sauvées ? » Dans ce cas, un degré additionnel de la discrimination inclut les femmes amazighes de la région d'Afrique du Nord, où l'identité arabe est construite comme identité dominante et constitue en soi un privilège.

La troisième vague du mouvement féministe, qui inclut aussi le féminisme arabe postcolonial, dénonce également les postulats orientalistes selon lesquels les femmes arabes seraient complices de leur propre oppression et soumission au système patriarcal. S'appuyant sur des récits féministes mettant en avant l'agence de ces femmes et un cadre théorique décolonial, ces critiques visent à remettre en question cette vision simpliste et réductionniste qui ne parvient pas à saisir la complexité des réalités sociales dans la région et la mesure dans laquelle les femmes sont capables de se mobiliser et de s'organiser afin de promouvoir un changement social concret et durable. En effet, Monika Mokhrejee dans son article « *Affective Citizenship: Feminism, Postcolonialism and the Politics of Recognition* » (2005) et Valentine Moghadam dans son article « *Women, Structure, and Agency in the Middle East* » (2010) et soulignent la capacité et le pouvoir croissants des femmes au Moyen-Orient par leurs stratégies uniques d'autonomisation et leur utilisation efficace des tactiques de négociation avec diverses strates de pouvoir, des organisations internationales aux institutions étatiques et aux ONG locales.

Dans ce contexte, Fatima Mernissi, sociologue marocaine, a été l'une des fondatrices du mouvement connu sous le nom de « *Islamic Feminism* » (le « féminisme islamique ») selon lequel l'Islam et les droits de la femme ne seraient pas en contradiction et qui postule que, bien au contraire, l'égalité hommes-femmes est garantie dans certains écrits islamiques fondateurs, tel que le Coran. Selon Mernissi, la religion en soi n'est pas à blâmer pour l'exacerbation des discriminations contre les femmes dans certaines sociétés islamiques, mais plutôt l'interprétation patriarcale des écrits religieux tels que le Coran et le Hadith, faite par des hommes théologiens – tel qu'Imam Al Ghazali.



4| POURQUOI L'INTERSECTIONNALITÉ EST-ELLE IMPORTANTE ?

a. L'anti-essentialisme et l'anti-réductionnisme

Le paradigme de l'intersectionnalité rejette l'universalité supposée de plusieurs groupes marginalisés telles que les personnes en situation de handicap, les personnes de couleur, les minorités sexuelles, les personnes issues des pays dits du « *Global South* », etc. Le postulat est que ces groupes ont des identités diverses qui les exposent à différentes formes et degrés de discrimination, et que la possibilité des trajectoires est donc multiple et non unique. Par exemple, d'un point de vue féministe, ce paradigme rejette l'apparente universalité des femmes, et approche les femmes de manière intersectionnelle. Ainsi, la prolifération d'écrits sur la théorie de l'intersectionnalité depuis le début des années 2000 démontre que les femmes ne constituent pas une catégorie homogène.

b. L'accent sur l'oppression systémique

L'intersectionnalité est importante parce qu'elle tient compte des diverses façons dont le pouvoir joue à travers l'identité, les différentes façons dont l'oppression se pose ainsi que les formes qu'elle prend. Le terme intersectionnalité est généralement utilisé pour saisir l'idée que, au-delà du sexe, les expériences individuelles (et de groupe) sont façonnées par une variété d'identités, tels que la race, la classe, l'âge, (l'in)capacité et l'orientation sexuelle, qui elles-mêmes déterminées par les systèmes de pouvoir qui régissent une société donnée.

c. Une approche multidimensionnelle

Les différentes discriminations sont nommées « *jeopardy* » - comme l'illustre la célèbre « *triple jeopardy* » représentant le genre, la race et la classe). Traduites dans un certain nombre de recherches sous la dénomination de « péril », la notion de « *jeopardy* » renvoie aux différentes situations de discrimination possibles. En effet, la multiplication n'équivaut pas toujours à une somme d'additions. Comprendre les périls et discriminations que vont subir les personnes à l'intersection de ces identités « vulnérables » n'est pas nécessairement égal au cumul des discriminations ou périls subis par chacune des identités ; la relation est beaucoup plus complexe. En effet, l'intersectionnalité ne voit pas les identités comme étant indépendantes les unes des autres ou additives, mais plutôt comme des identités interconnectées qui s'imbriquent. Ainsi, l'intersectionnalité offre une nouvelle perspective à la compréhension des dominations vécues par divers groupes marginalisés dans une perspective multidimensionnelle.

d. Des pratiques adaptées

Cette identification des catégories de l'intersectionnalité permet de mieux saisir les différents périls auxquels divers groupes vulnérables sont exposés dans le cheminement de leurs trajectoires. Cette compréhension permettra par la suite une meilleure conception et mise en œuvre de pratiques paritaires en faveur des groupes vulnérables et marginalisés. Par exemple, certaines politiques publiques adoptées qui ont uniquement été conçues en fonction du genre, pourraient favoriser une certaine catégorie de femmes et faire subir des périls à d'autres.

e. L'intersectionnalité favorise l'inclusion et l'équité

L'intersectionnalité en tant qu'outil de travail est indispensable pour les ONG qui souhaitent promouvoir le développement du point de vue de l'inclusion et de l'équité. Les schémas d'exclusion et d'inégalité sont mieux compris en examinant les systèmes sociaux et les structures, ainsi que les pratiques internes des ONG.

f. L'intersectionnalité favorise le travail en réseau

En rendant les ONG et les groupes cibles davantage conscient.e.s de l'interconnexion entre toutes les formes de discrimination (c'est-à-dire. qu'elles ne sont pas simplement additives mais plutôt relationnelles, tout comme les enjeux de pouvoir, et qu'elles tendent à se croiser et se chevaucher), l'outil qu'est l'intersectionnalité favorise le développement de solidarités et la formation de plus larges coalitions entre les différent.e.s groupes et associations pour promouvoir un agenda de justice sociale plus inclusif et plus large.



III. UNE APPROCHE CONTRADICTOIRE POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU MAROC ? ENTRE DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

1| DISPOSITIONS LÉGISLATIVES MAROCAINES POUR LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Au cours de la dernière décennie, le Maroc a procédé à d'importantes modifications législatives pour lutter contre toutes les formes de discrimination. En particulier, avec la Constitution de 2011, le Maroc s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination au sein du Royaume. Le principe de non-discrimination est explicitement énoncé dans le préambule de la Constitution de 2011 : « bannir et combattre toute discrimination à l'égard de quiconque fondée sur le sexe, la couleur, la croyance, la culture, l'origine sociale ou régionale, la langue, le handicap ou toute autre circonstance personnelle ». Ainsi, la Constitution prévoit de nouveaux mécanismes institutionnels pour assurer le respect et la promotion des droits humains et pour éradiquer toutes les formes de discrimination.

Ensuite, depuis 2011, plusieurs mécanismes constitutionnels ont été mis en place pour lutter contre la discrimination afin de soutenir la consolidation de l'État de droit, d'élargir la participation des citoyen.ne.s et la démocratie participative, tel que le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH). Le CNDH est chargé d'observer et de surveiller la situation des droits humains aux niveaux national et régional. Il prépare des rapports basés sur ses enquêtes pour les soumettre aux autorités compétentes, et veille à la mise en œuvre des mécanismes prévus par les conventions internationales ratifiées par le Maroc.

Le processus législatif qui a suivi l'adoption de la Constitution de 2011 a été marqué par une controverse sur la portée des textes et leur adéquation aux engagements internationaux de l'État marocain. Selon plusieurs observateurs.trices, le processus a été caractérisé par une tendance à dévaloriser ce qui avait été accordé par la norme juridique la plus élevée, la Constitution. La Constitution a fait suite à un référendum en déclarant que « les conventions internationales dûment ratifiées par le Royaume, dans le cadre des dispositions de la Constitution et des lois du Royaume, tout

en respectant son identité nationale immuable, ont, dès leur publication, préséance sur le droit interne du pays, et harmonisent en conséquence les dispositions pertinentes de sa législation interne ».

En outre, le Code pénal marocain condamne les discriminations. En effet, l'article 431-1 définit la discrimination comme « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de l'origine nationale ou sociale, de la couleur, du sexe, de la situation de famille, de l'état de santé, du handicap, de l'opinion politique, de l'appartenance syndicale, de l'appartenance ou de la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

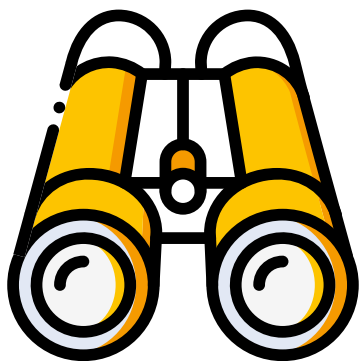
Par ailleurs, la loi 88.13 relative à la presse et l'édition a intégré des dispositions préventives contre toute forme de discrimination par la presse, qu'elle soit sous format papier ou électronique. La législation prohibe aussi les discriminations à l'embauche dans son Code du travail. Finalement, en 2004, le Maroc a adopté le nouveau Code de la Famille (« Moudawana ») qui « repose sur le principe d'égalité juridique entre les hommes et les femmes, et la responsabilité conjointe au sein du couple ».

Enfin, plus récemment, quatre nouvelles lois de protection contre les discriminations offrent « un cadre juridique, prévoyant des mesures de prévention et de sanction, pour promouvoir des valeurs d'égalité et d'altérité ». Il s'agit de :

- La loi cadre 97.13 relative à la promotion et à la protection des personnes en situation de handicap (2016),
- La loi 19-12 visant les conditions de travail et d'emploi des travailleurs.es domestiques (2017),
- La loi 103-13 qui criminalise toutes les formes de violence sexiste (physique, psychologique, économique, sexuelle, etc.) faites aux femmes (2018),
- Après que l'article 5 de la Constitution de 2011 ait venu décréter l'Amazighe comme langue officielle de l'État et patrimoine commun à tou.te.s les Marocain.e.s, intégrant ainsi la langue amazighe dans l'enseignement et les domaines prioritaires de la vie publique ; la loi 26-16 a eu pour objectif de mettre en œuvre le caractère officiel de l'Amazighe après que celle-ci ait été validée par la Cour constitutionnelle (2019).



2 | SUR LES ORIGINES ET MANIFESTATIONS DE LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE AU MAROC



Au Maroc, différentes formes de discrimination basées sur des critères variés et des situations concrètes ont été observées par les organisations travaillant dans le domaine des droits humains, tels que le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination et la Plateforme nationale protection migrants (PNPM).

Intitulé « État des lieux de la discrimination au Maroc », le rapport du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination datant de 2018 met en évidence trois problèmes clés :

- La multiplicité des formes de discrimination,
- La dimension collective de la discrimination, c'est-à-dire son impact sur de nombreux individus ou groupes d'individus,
- La dimension intersectionnelle de la discrimination.

Par exemple, la Constitution marocaine de 2011 a consacré le principe de non-discrimination et la primauté des engagements internationaux du Maroc sur le droit interne. Cependant, des questions politiques ont bloqué l'harmonisation des lois nationales avec les engagements internationaux du Maroc : 9 ans après la promulgation de la nouvelle Constitution, il n'existe toujours pas de code de loi anti-discrimination au Maroc et les conventions ratifiées par le Royaume ne sont pas toujours respectées dans la pratique.

Certaines dispositions juridiques sanctionnent des tendances ou pratiques perçues comme contraires à aux valeurs socio-culturelles du pays, tels que l'avortement, les relations sexuelles hors mariage et l'homosexualité. Ces lois assoient donc une discrimination systémique envers certains groupes qui vivent déjà dans la vulnérabilité dû à la discrimination sociale.

Il manque également une définition législative concrète de la discrimination qui permettrait d'évaluer et de sanctionner systématiquement les actes discriminatoires. Certaines discriminations sont théorisées et sanctionnées par l'ensemble du droit marocain, et des mesures sont mises en place pour les réduire. En outre, dans la pratique, il est difficile d'appliquer ces lois et mesures anti-discriminatoires car la charge de la preuve incombe généralement à la personne victime de discrimination : en effet, c'est à elle de prouver qu'il y a eu discrimination et non à la personne qui en est la cause d'en prouver le contraire. Dans d'autres cas, non seulement il n'y a pas de loi qui pénalise la discrimination, mais les victimes sont déclarées coupables parce que le critère même de la discrimination est considéré par l'État comme un crime.

De plus, plusieurs lois ont un impact discriminatoire. Par exemple, le rapport de 2018 du Conseil civil contre toutes les formes de discrimination se réfère aux articles 483, 489, 490 et 491 du Code pénal marocain comme étant discriminatoires à l'égard des personnes sur la base de leurs pratiques sexuelles, orientations sexuelles et identités et expressions de genre - les privant non seulement de la protection juridique en cas de discrimination, mais aussi d'autres droits fondamentaux (santé, éducation, emploi, logement, droit à un procès équitable, changement d'état civil pour les personnes trans et intersexuées, etc.) En l'occurrence, l'article 490 précité a un impact discriminatoire important sur les enfants nés hors mariage. En effet, il est très difficile de déclarer au registre un enfant né hors mariage, ce qui entraîne des entraves au droit des enfants à l'identité. Si les mères sont confrontées à des attitudes et des préjugés discriminatoires lorsqu'elles sont enceintes sans être mariées, leurs enfants sont directement discriminés : n'ayant pas d'identité officielle, ils ne peuvent effectuer aucune démarche administrative (inscription à l'école, examens, obtention du permis de conduire, mariage officiel devant l'adoptant, etc.) .

À propos de cette question, les dispositions juridiques de la Moudawana reconnaissant la filiation des enfants nés de relations non maritales viennent contredire celles du Code pénal qui sanctionne les relations sexuelles hors mariage, même entre adultes consent.e.s. En effet, selon la Moudawana, le père peut reconnaître l'enfant par une reconnaissance de paternité de l'adoptant ou par une décision de justice. Toutefois, ce n'est pas le cas pour les hommes en situation administrative irrégulière sur le territoire marocain, pour lesquels il est impossible d'établir la filiation avec leur enfant, si la mère est marocaine musulmane.

Enfin, compte tenu des inégalités extrêmes du pays, loin d'être exclusivement liées à des expériences individuelles, la discrimination révèle un caractère collectif et parfois cumulatif qui multiplie les risques de marginalisation et de stigmatisation de certaines communautés d'individus.



IV. L'INTERSECTIONNALITÉ COMME OUTIL PRATIQUE AU MAROC

1| CONTEXTUALISER LES INTERSECTIONS, PROMOUVOIR LE CHANGEMENT SOCIAL : SEPT DOMAINES D'INTERVENTION ET BONNES PRATIQUES

L'intersectionnalité n'est pas seulement une théorie, mais un puissant outil d'analyse et une pratique. Elle permet d'identifier les discriminations multiples et interdépendantes et offre ainsi la possibilité de les combattre par différentes actions qui s'adressent à des cibles différentes. Elle offre aussi une possibilité d'élargir et renforcer la lutte contre les discriminations en permettant d'agir sur les discriminations spécifiques de groupes et individus marginalisés et invisibilisés à cause de leur positionnement sur deux ou plusieurs axes de discriminations (par exemples : Femmes en situation de handicap et femmes noires immigrées).

Afin de montrer la manière dont nous pourrions nous saisir de l'approche intersectionnelle pour lutter contre les discriminations croisées au Maroc, cette section introduira 7 domaines d'intervention et des actions possibles. Elle s'appuiera sur l'utilisation de plusieurs exemples, surtout basés au Maroc, afin d'illustrer comment les ONG peuvent travailler avec l'intersectionnalité dans leurs luttes contre les discriminations multiples au Maroc. Ces domaines d'interventions ont été identifiés par les deux expertes du projet et testés avec les ONG ayant participé à l'atelier physique organisé par HBS en Novembre 2020.

Il est important de souligner que la liste des domaines d'intervention présentée ici vise à renforcer le travail des ONG au Maroc sur la base des actions préexistantes qu'elles mènent depuis de nombreuses années, et ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité. Les ONG peuvent se servir des exemples offerts ici d'une façon sélective afin d'adopter l'approche intersectionnelle dans les domaines d'intervention qui leur semblent les plus pertinents.

Les sept domaines ciblent différents acteurs.trices/aspects de la société : à savoir, l'État et les institutions étatiques, les médias, les normes sociales, les populations cibles, les ONG, les membres des ONG, etc.

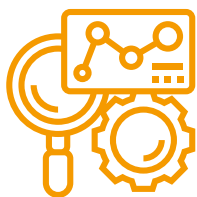
Le premier domaine se focalise sur une liste de méthodes qui peuvent être utilisées pour faire de la recherche intersectionnelle via l'établissement d'un diagnostic **(a.)**.

Les deux domaines suivants se concentrent sur les dimensions institutionnelles et culturelles de la discrimination : La discrimination institutionnelle et la discrimination quotidienne **(b.)** et les normes socio-culturelles qui l'accompagnent **(c.)**.

Les quatre autres domaines d'interventions identifient les actions possibles dont peuvent se saisir les ONG dans des situations précises :

- Afin de promouvoir la capacitation de populations vulnérables cibles **(d.)**,
- Afin d'adopter des stratégies explicites pour rendre leurs organisations plus inclusives **(e.)**,
- Afin de créer des collaborations et des alliances avec d'autres organisations pour renforcer leur travail intersectionnel **(f.)**,
- Afin d'adopter des stratégies de communication qui prennent en compte une approche intersectionnelle dans une logique de sensibilisation et/ou de plaidoyer **(g.)**.

Il est important de rappeler que tous les domaines d'intervention sont liés et interconnectés. Combiner les domaines d'intervention en suivant une approche holistique est donc fortement encouragé, et ce pour mener un travail intersectionnel plus efficace et impactant.



a. Diagnostic : Identifier et exposer les discriminations multiples/croisées

Il est essentiel de proposer le bon diagnostic pour effectuer un travail intersectionnel. L'approche intersectionnelle dans l'utilisation des méthodes devrait permettre de mieux mesurer et/ou comprendre l'impact de l'imbrication des discriminations spécifiques que vivent certaines personnes ou groupes de populations qui cumulent différents types de discrimination tout en mettant en avant le caractère systémique des discriminations. Cette approche permet aussi d'exposer et visibiliser les discriminations croisées.

Pour ce faire, il faudrait recueillir des données empiriques et mener des recherches. Un bon diagnostic nécessite de bonnes compétences en matière de recherche avec différentes méthodes quantitatives et qualitatives. Un des principaux défis consiste à utiliser de bonnes méthodes de recherche pour collecter des données, en particulier lorsque les données officielles sont rares. Il convient d'utiliser et combiner plusieurs méthodes pour identifier les problèmes et trouver des solutions viables (voir tableau pages 31 et 32).

La meilleure stratégie consisterait à diversifier les méthodes pour « voir » les discriminations multiples à travers plusieurs angles. Cela offre de preuve concernant, par exemple, les inégalités fondées sur deux ou plusieurs axes, comme le sexe, la classe sociale, l'ethnie/la race, le statut de citoyen, l'âge, l'orientation sexuelle, les handicaps.

Au Maroc, nous observons un manque de données officielles (par exemple : Manque de statistique sur les « minorités » ethniques). Cela représente un vide que les ONG et les chercheur.e.s peuvent combler. Il faudrait aussi davantage de collaborations entre les universitaires et la société civile. Chaque méthodologie sert à adresser un des aspects différents du problème de la discrimination. Ces méthodologies peuvent également être utilisées pour développer d'autres actions indiquées ci-dessous pour mener un travail intersectionnel (par exemple : Utiliser les chiffres pour illustrer des campagnes de sensibilisation).

Le tableau offre une liste de 6 méthodes qu'une organisation pourrait utiliser (également en collaboration avec d'autres organisations et d'autres acteurs.trices) avec des exemples de références dont les ONG peuvent s'inspirer et se servir. La liste n'est pas exhaustive, mais elle vise plutôt à cartographier les types de méthodes qui sont souvent utilisées pour diagnostiquer les discriminations multiples.

Chacune des 6 méthodes citées ci-dessous permettent, *in fine*, de :

- Renforcer les compétences existantes des ONG,
- Établir des liens avec d'autres acteurs.trices et créer des réseaux avec d'autres ONG pour mettre en relation l'expertise/les connaissances/les ressources,
- Demander au gouvernement ou à d'autres organisations de développer des recherches poussées sur les 6 autres domaines d'interventions.

Les 6 exemples de méthodes qui se focalisent sur deux ou plusieurs axes de discrimination (par exemples : genre et race/ethnicité) se présentent comme tels :

Méthode 1 Produire des statistiques sur un ou plusieurs axes de discrimination

La production de statistiques alternatives est particulièrement essentielle lorsque les statistiques nationales font défaut.

Exemples de leur utilité :

- Exposer les inégalités sociales en montrant les spécificités de groupes vulnérables qui sont victimes de discriminations croisées,
- Montrer que la discrimination est effectivement structurelle et institutionnelle et qu'elle est produite systématiquement dans la société.

Exemple de référence : ENAR (2016) *Forgotten Women: The Impact of Islamophobia on Muslim Women*

Méthode 2 Analyse du discours politique et des médias

Cette méthode peut atteindre différents objectifs en analysant un ou plusieurs types de documents (par exemples : Les textes et déclarations officiels, les manuels scolaires et les médias). Il est important de noter que l'analyse du discours doit toujours être combinée avec l'analyse des pratiques.

Exemples de leur utilité :

- Exposer l'impact des conceptions fixes et étroites des constructions identitaires nationales sur les groupes marginalisés,
- Exposer le rôle des discours de l'élite (également en tant que type de pratiques sociales) dans la production et la légitimation de la discrimination dans la société et par d'autres institutions, telle que l'école,
- Exposer le rôle des médias et de la culture populaire (par exemples : la télévision et les médias sociaux).

Méthode 3 Analyse des documents

Cette méthode est souvent utilisée pour analyser le cadre juridique national et international sur les discriminations.

Exemples de leur utilité :

- Exposer la manière avec laquelle les discriminations multiples sont produites par les lois et les politiques,
- Analyser et montrer le rôle des manuels scolaires (actuels et historiques) dans la reproduction des inégalités.

Exemples de documents : Conventions internationales, lois, etc.

Méthode 4 Analyse historique/généalogique

Cette méthode repose essentiellement sur l'utilisation des archives. Cela peut être le cas lorsque nous souhaitons, par exemple, identifier et exposer l'histoire du colonialisme et de l'esclavage au Maroc et son impact sur la discrimination actuelle à l'égard des Marocain.e.s noir.e.s ainsi que les migrant.e.s venus d'Afrique subsaharienne.

Exemples de leur utilité :

- Identifier les racines historiques de l'émergence des formes spécifiques d'exclusion d'un groupe donné,
- Identifier et exposer les racines historiques de la stigmatisation.

Exemple de référence : El Hamel, Chouki (2019) **Le Maroc noir. Une histoire de l'esclavage, de la race et de l'Islam**

Méthode 5 Analyse et mobilisation de données de terrain

Cette méthode sert à analyser sur le terrain les problèmes constatés et à les documenter au fur et à mesure de leur évolution. Elle sert principalement à exposer la stigmatisation qui peut exister dans la société envers un groupe cible donné.

Exemple de référence : GADEM (2018) **Coûts et blessures. Rapport sur les opérations des forces de l'ordre menées dans le nord du Maroc entre Juillet et Septembre 2018**

Méthode 6 Analyse des récits des groupes marginalisés

Cette méthode sert à visibiliser les expériences vécues par les groupes marginalisés et la manière dont ils défient et résistent à la discrimination. Cette visibilisation peut s'effectuer à travers la mise en place d'un diagnostic exhaustif, y compris de sa propre organisation pour rendre saillant son degré d'inclusivité.

Exemple de référence : Alianza Por la Solidaridad (2018) **Des voix qui s'élèvent. Analyse des discours et de résistances de femmes migrantes subsahariennes au Maroc**

Lorsque les méthodes citées ci-dessus sont combinées, elles permettent de mieux identifier et mettre en évidence les discriminations qui s'entrecroisent. Les deux exemples concrets des rapports en pages suivantes en sont l'illustration.

Exemples concrets de diagnostics qui utilisent une approche intersectionnelle

Exemple 1 : Rapport ENAR : *Femmes oubliées : L'impact de l'islamophobie sur les femmes musulmanes en Europe (2016)*

Description de l'organisation : Le Réseau européen contre le racisme (« *European Network Against Racism* ») est un réseau antiraciste paneuropéen qui combine le plaidoyer pour l'égalité raciale et la mise en réseau entre les acteurs.trices de la société civile antiraciste en Europe. L'organisation a été créée en 1998 par des activistes de terrain avec pour mission de réaliser des changements juridiques au niveau européen et de faire des progrès décisifs vers l'égalité raciale dans tous les États membres de l'Union européenne. Depuis, ENAR s'est développé et s'évertue à mettre fin au racisme structurel et à la discrimination à travers l'Europe et à avoir un réel impact dans la vie des minorités ethniques et religieuses.

Objectifs du rapport : Le rapport se focalise sur la discrimination à l'encontre des femmes voilées dans 8 pays de l'UE : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Il vise à : (1) documenter l'effet disproportionné de l'islamophobie sur les femmes musulmanes, (2) fournir une analyse pour améliorer la mise en œuvre de la loi sur l'égalité dans les cas de discrimination à l'égard des femmes musulmanes en Europe, (3) combattre les stéréotypes sur les femmes musulmanes et promouvoir des messages positifs, (4) encourager les partenariats entre groupes et développer des alliances entre les mouvements antiracistes et féministes, et enfin (5) diffuser les résultats de la recherche dans les milieux de la défense des droits (européens et nationaux).

En quoi ce rapport a-t-il adopté une approche intersectionnelle ? Il se focalise sur les interactions entre les niveaux d'inégalité générés par les structures sociales (relations de pouvoir, dominance), les pratiques sociales, les représentations symboliques et les constructions identitaires. Le rapport tente de donner un aperçu de l'imbrication des différents motifs sur la base desquels les femmes musulmanes sont discriminées ou violemment agressées. Il montre que les femmes voilées sont victimes d'une discrimination croisée car elles sont affectées par le fait d'être femmes ET musulmanes. Les motifs de cette discrimination sont basés à la fois sur leur genre (sexe), leur origine ethnique et leur religion. La question de la religion est d'autant plus importante car, dans le cas des femmes musulmanes, cet aspect de leur identité est rendu visible à travers le port du voile.

Méthodes combinées : La dimension comparative de 8 pays vise à obtenir une image représentative de la situation des femmes musulmanes dans l'Union européenne. Le rapport offre un éventail de données empiriques provenant de recherches nationales, d'autres documents et rapports disponibles. Il s'appuie sur des entretiens menés par les chercheur.e.s nationaux.les avec de nombreuses femmes musulmanes, des expert.e.s et des militant.e.s dans ce domaine. Des représentant.e.s d'institutions gouvernementales, de la police, d'organismes de promotion de l'égalité et d'organisations de la société civile ont également été impliqué.e.s et interrogé.e.s. Les conclusions des tables rondes et des groupes de discussion organisés dans le cadre du projet ont été incluses dans les rapports nationaux et certaines sont reprises dans le présent rapport. Plus de 200 personnes ont été interviewées et consultées au cours de la rédaction du rapport.

Défis de la recherche :

- Le manque de statistiques sur le nombre de musulmanes en Europe puisqu'il n'existe pas de politique officielle de collecte de données sur l'égalité, ventilées en fonction de la religion et de l'ethnicité dans la plupart des pays,
- En Europe (par exemple : France), la religion ne constitue pas une catégorie mesurée par les recensements ou par l'administration d'État civil, par stricte application du principe d'interdiction des données ethniques,
- Les cas de discrimination et de crimes de haine restent sous-signalés en raison de manque de mécanismes de protection et de sous-déclaration de la part des individus groupes ciblés à cause de l'internalisation de la discrimination et de la violence faite aux victimes mais aussi par peur des autorités et de la police.



Exemple 2 : Rapport Alianza por la Solidaridad : *Des voix qui s'élèvent. Analyse des discours et de résistances de femmes migrantes subsahariennes au Maroc (2018)*

Description de l'association : L'Alliance pour la solidarité (« *Alianza por la solidaridad* ») est une ONG espagnole issue de la fusion en 2013 de « *Solidaridad Internacional* » avec les Fondations Habitáfrica et IPADE. Présente au Maroc depuis la fin des années 1990, elle œuvre depuis 2006, à Tanger puis dans 5 autres villes (Tétouan, Oujda, Beni Mellal, Agadir, Salé), pour la mise en place d'un système de protection sociale de l'enfance au Maroc en partenariat avec l'Entraide nationale et plusieurs ONG. Les droits des migrant.e.s est une préoccupation historique de l'association héritée de l'expérience de Habitáfrica (anciennement « Fundación CEAR »: Comité espagnol d'aide aux réfugiés). Actuellement, Alianza est très active pour la promotion des droits humains avec les associations de migrant.e.s en Espagne, pour la protection et assistance sanitaire des femmes réfugiées au Moyen-Orient et a développé au Maroc depuis 2015 une ligne d'intervention pour la protection, l'éducation, la formation et l'insertion des femmes et des enfants migrant.e.s avec l'association Kirikou. L'Alianza fait aussi partie du réseau [Plateforme nationale protection migrants](#) (PNPM) depuis 2010.

Objectifs du rapport : Montrer et exposer la situation des femmes migrantes venues d'Afrique subsaharienne au Maroc à travers leurs expériences vécues et en mettant en lumière leur contre-récits et leurs résistances quotidiennes. Ces femmes constituent une population très vulnérable. Dans la société marocaine, elles se retrouvent exclues du système dû à leur triple statut de migrantes, femmes, et, dans de nombreux cas, des mères célibataires.

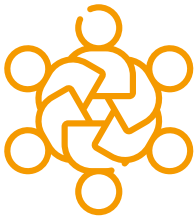
En quoi ce rapport a-t-il adopté une approche intersectionnelle ? L'association utilise explicitement l'approche intersectionnelle dans son travail avec les femmes migrantes venues d'Afrique subsaharienne au Maroc. Le rapport « *Voix qui s'élèvent* », en particulier, utilise des aspects de l'intersectionnalité dans son diagnostic. Notamment, la recherche se focalise sur l'écoute des femmes migrantes et l'analyse de leurs récits. Le focus sur les récits de femmes migrantes se reflète sur les méthodes utilisées, notamment les entretiens semi-structurés menés avec ces femmes. Par ailleurs, l'approche adoptée est aussi sensible à la question de la voix des immigrantes. Il y a une attention explicite à éviter la victimisation de ces femmes et à montrer leurs formes de résilience quotidiennes. L'aspect co-participatif et l'utilisation d'une approche et narration non-victimisante sont des éléments clés. Enfin, l'approche adoptée permet de sensibiliser sur les discriminations subies par ces femmes en s'appuyant sur leur vécu.

Méthodes combinées :

- Observation participante et carnets de terrain dans 8 villes,
- Groupe de discussion avec un total de 20 femmes,
- Entrevues semi-structurées avec 81 femmes migrantes, 10 organisations, 3 administrations et 5 centres éducatifs.

Défis de la recherche :

- Difficulté à mener une recherche dans des contextes de grande vulnérabilité,
- Les situations d'exclusion sociale, de violence et de violation des droits dans lesquelles se trouvaient les femmes migrantes interrogées ont eu un impact sur le développement des discours.



b. Remise en cause de l'identité nationale exclusive et de la discrimination systémique

Ce domaine d'intervention se concentre sur la construction d'une identité nationale exclusive et la discrimination systémique croisée. Cette dernière est définie comme les politiques et les idées qui produisent des inégalités sociales sur plusieurs axes de discrimination (par exemples : sexisme, racisme, classisme, homophobie et capacitisme). Les cibles d'interventions sont donc l'appareil étatique, ses institutions ainsi que les lois et les politiques mise en place qui produisent de la discrimination systémique.

Dans tous les pays du monde, l'identité nationale, lorsqu'elle est définie de manière étroite, contribue à produire l'exclusion de groupes de la société qui ne correspondent pas à cette description. De plus, les lois, les politiques et les opinions dominantes qui définissent qui est le « bon » citoyen jouent un rôle crucial dans l'exclusion. Ainsi, les acteurs.trices institutionnel.le.s qui occupent des positions de pouvoir peuvent jouer un rôle clé dans la réduction de la discrimination systémique, mais aussi dans sa production et son maintien. Dans ce sens, le plaidoyer mené par les ONG à destination des décideurs pour le démantèlement d'une politique, loi ou pratique est d'une grande pertinence.

La discrimination systémique limite les groupes et les individus dans la jouissance de leurs droits civils, économiques, sociaux et culturels. La discrimination systémique est au cœur de la production et de légitimation des stigmates et de la discrimination dans la société ainsi que de la violence contre des groupes vulnérables. Elle empêche aussi de développer des formes de protection pour les groupes et les individus victimes de discriminations de la part de la société. Nous pourrions citer l'exemple du groupe ethnique de confession musulmane des Rohingyas qui, en Birmanie – pays à plus de 90% bouddhiste, sont privé.e.s de citoyenneté et se voient refuser l'accès aux écoles et aux hôpitaux.

Au Maroc, la Constitution marocaine comporte des références à une identité nationale exclusive, présentée comme « unique » et « homogène » - ce qui pourrait donner lieu à des discriminations envers des groupes qui ne rentrent pas dans la description présentée. Il s'agit en l'occurrence du cas des minorités religieuses et ethniques, des Marocain.e.s noir.e.s et des minorités sexuelles et de genre.

En parallèle, cette identité nationale exclusive contribue à multiplier les discriminations dans d'autres sphères de la société car elle :

- Légitime les discriminations et le stigma des groupes les plus marginalisés,
- Produit une grande vulnérabilité chez les victimes que la loi ne protège pas. Ce problème est aussi visible dans le domaine de l'emploi puisque le flou juridique laisse peu de marge aux groupes vulnérables pour lutter contre les violations commises par leurs employeurs,
- Peut entraîner une absence de réponse appropriée aux crimes notamment de haine, encourageant ainsi de nouveaux auteurs.trices potentiel.le.s.

> Actions pour promouvoir le changement

Dans la logique d'une démarche intersectionnelle, il est essentiel de défier les visions exclusives et les discours dominants sur la nation et l'appartenance, ainsi que les lois et les politiques qui créent l'exclusion. Ici, les cibles sont l'appareil étatique et ses institutions, en particulier les lois et les politiques.

Les stratégies d'action devraient :

- Identifier et exposer les mécanismes de discrimination institutionnelle, en montrant comment ils fonctionnent et produisent des discriminations multiples - en faisant, au préalable, un travail poussé de recherche et diagnostic (comme expliqué dans la section a. Diagnostic),
- Développer des contre-récits et promouvoir des points de vue alternatifs qui montrent le pluralisme des identités dans la société,
- Utiliser des expériences vécues et les points de vue de ceux et celles qui subissent des discriminations multiples, y compris la violence, pour montrer l'impact de la discrimination institutionnelle dans leur vie,
- Développer des exercices et actions pour remettre en question l'idéologie dominante et se défaire des « mythes fondateurs » d'une nation qui tendent à exclure les groupes vulnérables dans la société.

Exemple d'intervention contre la discrimination systémique au Maroc

Le cas Amina Filali et le Printemps féministe pour la dignité (2012) - Abrogation de l'article 475 du code pénal

Contexte national : Le débat sur les droits des femmes au Maroc a pris de l'ampleur depuis le début des années 2010, à la lumière des soulèvements qui ont marqué le Mouvement du 20 Février (M20F) et des transitions politiques qui ont eu lieu dans la région. Le Printemps marocain a vu la renaissance d'une nouvelle conscience féministe à travers la création d'une sous-branche du Mouvement du 20 Février connue sous le nom de « Printemps féministe pour l'égalité et la démocratie » dont l'objectif principal était d'inclure une perspective sensible au genre au mouvement politique contestataire. La formation d'une sous-branche féministe du M20F a également été accompagnée par la création d'un nouveau réseau d'associations féministes en 2012 sous le nom de « Printemps féministe pour la dignité ». Toutefois, en Mars 2012, des rapports ont fait état du suicide d'une jeune fille nommée Amina Filali. Suite à l'interprétation d'un juge et à l'invocation de l'article 475 du Code pénal, qui permet à un violeur d'échapper à la prison en épousant sa victime, Amina Filali a été contrainte de se marier avec son agresseur quelques mois plus tôt. Souffrant de violences domestiques et sexuelles répétitives à la main de son violeur et de sa famille, Amina Filali a mis fin à sa vie en avalant de la mort-aux-rats à l'âge de 16 ans. À la nouvelle de sa mort, les Marocain.e.s se sont mobilisé.e.s dans tout le pays pour dénoncer l'article 475 et demander justice pour Amina.

En quoi ce cas pratique a-t-il mis en exergue une approche intersectionnelle ? L'objectif du « Printemps féministe pour l'égalité et la démocratie » était d'inclure une perspective sensible au genre au mouvement politique contestataire et de démontrer que la cause des femmes et celle des droits humains et de la justice sociale ne peuvent être dissociées. La coalition a ainsi été mobilisée pour intégrer une approche sensible au genre dans le projet de la nouvelle Constitution adoptée en Juillet 2011, à travers la rédaction de plusieurs articles qui garantissent l'égalité de genre, notamment l'article 19 qui garantit l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines de la vie sociale au Maroc. La coalition a également fait du travail de plaidoyer pour le changement de lois discriminatoires envers les femmes.

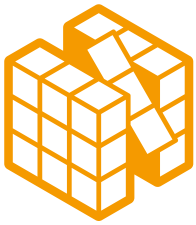
Défis rencontrés :

- Le M20F est resté largement dominé par les hommes, relayant donc la cause de la femme au second rang,
- Bien que positive, l'adoption de la Constitution en Juillet 2011 n'a pas permis aux protestant.e.s du mouvement naissant du M20F d'aller au bout du reste des chantiers du changement pour lesquels ils/elles se sont mobilisé.e.s.

Résultats obtenus :

- La création du nouveau réseau d'associations féministes en 2012 sous le nom de « Printemps féministe pour la dignité » a permis d'abroger l'article 475 du code pénal grâce à l'organisation de plusieurs marches contestataires à travers le Royaume pour dénoncer la complicité de la loi dans la reproduction de formes de violences extrêmes contre les femmes.
- Le « Printemps féministe pour l'égalité et la démocratie » a permis d'intégrer une approche sensible au genre dans la nouvelle constitution. L'article 19 de la nouvelle constitution garantit ainsi l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines de la vie sociale.

Toutefois, il est important de noter qu'une adéquation entre écrits et pratiques n'est pas toujours au rendez-vous.



c. Déconstruire les récits/imaginaires, la stigmatisation et les normes sociales

Ce domaine d'intervention se concentre sur les discours et les pratiques des élites ainsi que sur les normes sociales et la discrimination quotidienne répandue dans la société. Les cibles d'intervention s'adressent donc à diverses catégories de la société (par exemples : les élites, les médias et la société, en général) ainsi qu'à l'éducation, où les normes et la stigmatisation sont souvent produites.

Dans tout pays, la discrimination peut être encouragée par les discours et les pratiques des élites, des partis politiques, des médias, des experts et les intellectuels. Les élites sont essentielles dans ce domaine car elles peuvent activer et légitimer la discrimination dans la société par leurs discours et leurs pratiques manifestes et moins manifestes.

L'éducation, notamment à travers les manuels scolaires, joue également un rôle clé dans la production de points de vue qui excluent les autres, en présentant, par exemple, des faits historiques de manière sélective qui ne tiennent pas compte du rôle des groupes dominés et vulnérables dans la société.

Des segments de la population peuvent eux-mêmes reproduire les discours émis par les élites et transmis par l'éducation, légitimant ainsi les discriminations et violences envers des groupes vulnérables. Ces pratiques constituent un réel problème, surtout lorsqu'elles continuent à être véhiculées par les normes sociales – donnant lieu à de la stigmatisation, dans des contextes précis.

Un exemple de discours discriminatoire des élites est le discours patriarcal dominant au Maroc. Ce discours discrimine les femmes en mettant en avant des rôles complémentaires, et non égaux, pour les hommes et les femmes dans la société et en encourageant la dichotomie entre le public et le privé, entre les hommes et les femmes. Cela inclut le discours religieux véhiculé par les théologiens masculins qui approuvent les codes de modestie pour les femmes et la nécessité de respecter les rôles traditionnels des sexes.

> Actions pour promouvoir le changement

Il est essentiel de déconstruire les récits et les imaginaires dominants, la stigmatisation et les normes sociales et de développer de contre-récits puissants.

Les stratégies d'action devraient :

- Identifier et exposer les discours et pratiques d'élite, décomplexés ou subtils, qui discriminent certains groupes de la société en montrant comment cette discrimination fonctionne et produit de multiples formes d'exclusion,
- Identifier et exposer la manière dont l'éducation favorise la discrimination croisée,
- Identifier et exposer le fonctionnement de la discrimination au quotidien, et en particulier de la stigmatisation et des normes sociales,
- Élaborer des contre-récits et promouvoir des points de vue alternatifs qui montrent le rôle des processus décrits ci-dessus,
- Utiliser les expériences et les points de vue de ceux et celles qui subissent des discriminations multiples, y compris la violence, pour montrer l'impact tangible des discriminations sur la vie quotidienne des discriminés,
- Développer des exercices/actions pour remettre en question l'idéologie dominante et exposer la manière dont les privilèges sont reproduits et maintenus dans la société.

Exemple d'action qui vise à déconstruire les récits/imaginaires/normes sociales qui stigmatisent les groupes vulnérables

Collectif Ellile : Le projet « Machi Rojola » visant à déconstruire les imaginaires dominants sur la masculinité au Maroc.

Description du collectif : Le Collectif Ellile est une initiative visant la promotion de la pluralité, l'inclusion et la défense des droits des minorités à travers l'art, la culture et les médias au Maroc. Il a pour objectif la visibilisation de la parole des groupes minorisés et la vulgarisation de paroles militantes expertes auprès du grand public par la création d'une plateforme d'échange et de diffusion de contenus - académiques et culturels - à travers le podcast, la photographie, la vidéo et l'écriture.

Description du projet : Initiée par le Collectif Ellile, Machi Rojola est une plateforme digitale alternative qui vise, à travers un prisme féministe, à repenser la masculinité dans une société patriarcale et à promouvoir des masculinités positives au Maroc. Il s'agit aussi d'un espace de réflexion, de débat et d'information sur les questions liées aux masculinités et au genre, en général. En effet, les nouvelles études à travers le monde démontrent qu'il n'existe pas qu'une seule forme d'expression de genre liée au sexe masculin : elles sont diversifiées, plurielles et multiples. Selon ses concepteurs.trices, il ne s'agit pas de diaboliser les hommes à travers ce projet, mais plutôt de mettre en évidence les effets nocifs et socialement destructeurs de certains idéaux traditionnels des comportements masculins tels que la domination violente, la misogynie, le harcèlement, l'autosuffisance, et ce via la promotion et la défense des masculinités positives et plurielles.

Première action du projet : Une série de podcast intitulée **Machi Rojola**, en partenariat avec la Fondation Heinrich Böll Rabat - Maroc, a été diffusée à partir du 1er décembre 2020. Présenté par Soufiane Hennani, docteur en sciences de la santé et co-fondateur du Collectif Ellile, le podcast invite, à travers un débat ouvert penseur.e.s, intellectuel.le.s, artistes et autres personnes engagées à s'exprimer sur la notion des masculinités dans la société marocaine. En effet, la première saison de Machi Rojola a donné la parole à travers 8 podcasts à plusieurs intervenant.e.s de renom dont l'essayiste et féministe islamique Asma Lamrabet, l'écrivain Abdallah Taïa, la politologue et militante féministe intersectionnelle Françoise Vergès et le journaliste d'investigation et écrivain Hicham Houdaïfa.

En quoi ce projet a-t-il eu recours à une approche intersectionnelle ? Le Collectif Ellile se focalise sur la défense des droits des personnes minorisées notamment les femmes, les personnes racisées et migrantes, les personnes en situation de handicap et tout autre groupe minorisé et victime de discriminations. La démarche du collectif est communautaire et place en son centre la parole des personnes directement concernées par les sujets liés à la pluralité et l'inclusion. Le témoignage à la première personne, le partage d'expertise et la visibilisation de productions artistiques de groupes minorisés sont centraux dans la démarche d'Ellile et, plus particulièrement, du podcast Machi Rojola.



d. *Capacitation de la population ciblée*

Ce domaine d'intervention se concentre sur la capacitation de la population ciblée. Les individus et groupes vulnérables sont souvent dans le besoin, mais ils n'ont que rarement la possibilité de communiquer leurs doléances directement au grand public puisque celles-ci nous parviennent généralement à les prismes et les plateformes de leurs « alliés.e.s » (par exemples : les organisations locales, nationales et internationales). En effet, il est largement prouvé que les ONG de défense des droits humains ont souvent tendance à parler au nom des groupes et à s'approprier leurs causes, plutôt que de leur donner la parole. Ce faisant, elles peuvent contribuer à faire taire, à marginaliser les revendications et besoins de ces groupes et à les rendre encore plus invisibles.

Dans le contexte marocain, les jeunes constituent un exemple illustratif de groupe en besoin particulier de capacitation. En effet, les partis politiques ainsi que les ONG marocaines, y compris celles qui se focalisent sur les jeunes et/ou se spécialisent dans les thématiques touchant à la jeunesse, ont tendance à parler à la place des jeunes au lieu de parler et de travailler « avec eux ». Ceci est notamment visible dans le fait que les formateurs.trices, animateurs.trices et encadrant.e.s d'ateliers à destination des jeunes (comme ceux et celles portant sur les masculinités positives ou la ségrégation de genre dans les lycées et universités) sont rarement des jeunes appartenant à la même tranche d'âge, mais plutôt des adultes qui viennent leur « transmettre » un savoir et une connaissance. La responsabilité de « remonter » ce savoir et d'établir un diagnostic sur les situations difficiles auxquelles sont confrontées les jeunes Marocains d'aujourd'hui incombe donc in fine à ces encadrant.e.s adultes, supposant ainsi un sens de la hiérarchie. En effet, cet état de fait suppose que les jeunes constituent un groupe vulnérable qui n'est pas en capacité de parler en son propre nom, de faire un diagnostic de ses propres problèmes et d'être en mesure de revendiquer ses droits directement, sans intermédiaire.

Un exemple d'organisation constituée de jeune et qui travaille sur la capacitation de la jeunesse avec des jeunes est le Tiflet Young Leaders Network (TYLN), également présent lors de la formation physique de Novembre 2020. L'objectif de TYLN est de créer un espace pour les jeunes et de les intégrer à part entière dans les processus qui visent à amplifier leurs connaissances et leur engagement civique sur le terrain. TYLN se fixe également comme objectif d'informer, inspirer et encourager l'engagement et l'action des jeunes de la société civile dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Pour cela, elle mobilise principalement des jeunes comme animateurs.trices, formateurs.trices et consultant.e.s. TYLN vise ainsi à améliorer la capacitation des jeunes par les jeunes, pour les jeunes.

> **Actions pour promouvoir le changement**

Il est essentiel d'utiliser la bonne approche pour travailler pour et avec la population cible afin de réaliser un travail intersectionnel. Les ONG doivent prendre conscience de la manière dont elles construisent ces groupes et de la manière dont cela affecte leurs pratiques. Elles doivent établir une distinction essentielle entre la victimisation et la reconnaissance et l'autonomisation. La victimisation est souvent problématique car elle entraîne l'exclusion de ces individus et groupes concernés de leurs propres luttes pour plus de droits. Il existe différentes façons d'intervenir : parler au nom des groupes cibles; parler pour et avec les groupes cibles ; et laisser parler et accompagner les demandes des groupes vulnérables. La troisième doit toujours être préférée. Des efforts devraient être fournis pour créer des espaces et des plateformes pour promouvoir cette approche.

Les stratégies doivent cibler à la fois les ONG travaillant avec les groupes vulnérables et les groupes eux-mêmes :

- *Les ONG travaillant avec les groupes vulnérables* : Les actions devraient viser à rendre les ONG plus conscientes de leurs propres préjugés, parfois inconscients. Il s'agit notamment du paternalisme et d'autres formes de discrimination promues sciemment ou non par les ONG.
- *Les groupes cibles* : Les actions devraient se concentrer sur l'autonomisation de la population cible en l'aidant à créer des plateformes et en adoptant des approches (co-)participatives. Lorsque les groupes ont déjà créé leurs propres organisations et stratégies, les ONG souhaitant agir en tant qu'« alliées » doivent commencer leurs interventions en accompagnant leurs besoins et en soutenant leurs actions. Une écoute approfondie et empathique est un atout essentiel, surtout lorsque la population concernée connaît des formes d'oppression et d'exclusion qui ne sont pas partagées par les alliés.e.s qui bénéficient de certains privilèges dans la société (par exemples : Femmes par rapport aux hommes ; Non-Marocain.e.s par rapport aux Marocain.e.s).



> Point de vigilance

Il est crucial de trouver un équilibre dans son action pour éviter d'exposer les groupes vulnérables à de la discrimination. Il s'agit d'un grand défi dont les ONG doivent être conscientes. Donc, tout en promouvant la capacitation des groupes cibles, les ONG devraient également envisager des stratégies pour leur protection. Le pragmatisme doit être privilégié par rapport aux positions idéologiques.

Exemple d'action au Maroc pour promouvoir la capacitation des populations vulnérables

Groupe des jeunes femmes pour la démocratie : À travers l'initiative de la campagne de sensibilisation Youda.

Description de l'association : Le Groupe des jeunes femmes pour la démocratie (JFD) a été créé en 2012 par des jeunes femmes engagées âgées de 18 à 35 ans et qui ont bénéficié de plusieurs programmes de renforcement des capacités. L'association a pour objectif de renforcer la présence et la participation des jeunes femmes dans l'espace public, couplé à un travail de plaidoyer politique.

En quoi cette organisation a-t-elle eu recours à une approche intersectionnelle ? En 2020, JFD a mené une campagne de sensibilisation et de plaidoyer intitulée Youda, dans le but de mettre en lumière les différentes formes de discrimination – notamment sexuelles – vécues par les ouvrières agricoles saisonnières dans la région d'Agadir – Ait Melloul. Des ateliers de formation ont été organisés pour sensibiliser ces femmes vulnérables à leurs droits, ce qui leur a permis d'être partie prenante du projet Youda. En effet, la capacitation dont elles ont bénéficié leur a permis d'enregistrer elles-mêmes leurs doléances et de les transmettre à JFD qui s'est contentée de les harmoniser dans le cadre d'une campagne de sensibilisation digitale. L'équipe JFD a donc choisi de donner aux concernées la parole, plutôt que de parler à leur place.

Résultats obtenus : En plus du succès de la campagne digitale et de l'écho qu'elle a trouvée auprès des médias, les femmes saisonnières agricoles ont pu communiquer directement leurs doléances à des acteurs institutionnels lors d'une **web-conférence** organisée et facilitée par JFD. Aujourd'hui, certaines de ces femmes sont montées en compétences et assurent, à leur tour, le rôle de mobilisatrices auprès du groupe cible de JFD et de facilitatrices d'ateliers.



e. Créer des organisations plus inclusives (représentation et au-delà)

Ce domaine d'intervention se concentre sur la création d'organisations plus inclusives. L'inclusivité est généralement mesurée en examinant le niveau de représentation numérique des groupes vulnérables (par exemple : Les pourcentages) au sein de l'organisation. La représentation des membres des groupes cibles dans les organisations est souvent considérée comme essentielle. En outre, une meilleure inclusion peut également être mesurée en examinant le rôle des responsabilités

et de la direction que les membres des groupes vulnérables occupent dans l'organisation. La reconnaissance du leadership des membres de ces groupes est également pertinente. Elle envoie un message sur l'importance de donner une plus grande voix aux groupes marginalisés dans la société. D'autres approches devraient également être privilégiées au-delà de la représentation. La création, par exemple, de plateformes et d'espaces dans les organisations pour donner la parole et le pouvoir aux groupes qui ont tendance à être réduits au silence ou marginalisés tant dans la société que dans l'organisation est une clé pour promouvoir une plus grande inclusion.

> Actions pour promouvoir le changement

Des séances portant sur les stratégies de travail en interne et permettant de prendre conscience de l'importance d'opérer de manière intersectionnelle au sein même de l'organisation devraient être privilégiées par les ONG. Elles devraient promouvoir la représentation, tant en termes de pourcentage que de leadership. Les représentations devraient également refléter la diversité des membres de ces groupes.

Les stratégies d'actions des ONG devraient se concentrer sur :

- L'inclusion des groupes sous-représentés tant en termes de représentation numérique que de leadership,
- L'investissement en temps et en ressources pour conscientiser les membres au sujet des préjugés inconscients qu'ils/elles pourraient avoir, potentiellement créateurs d'exclusion,
- La limitation du pouvoir et des privilèges,
- L'organisation d'ateliers et d'activités visant à sensibiliser tous les membres à l'importance de l'intersectionnalité,
- La création de plateformes et d'espaces protégés (dits « *safe spaces* ») pour permettre aux groupes sous-représentés dans l'organisation d'être responsabilisés et de définir leurs propres instances et problèmes en fonction de leurs expériences et de leurs besoins.

Exemple d'ONG au Maroc qui a inclus des membres de la population cible dans son organisation au-delà de la simple représentation numérique

Association Colombe blanche pour les droits des personnes en situation de handicap.

Description de l'association : Depuis sa création en 1993, l'association Colombe blanche (ACB) s'est engagée dans le plaidoyer pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap. La vision stratégique de l'association souligne l'aspiration vers une société équitable, juste et engagée vis-à-vis des personnes en situation de handicap, à travers la promotion et la protection des droits de cette catégorie, et ce par le biais du plaidoyer politique.

En quoi cette organisation a-t-elle eu recours à une approche intersectionnelle ? L'ACB mène des programmes de renforcement des capacités pour les personnes en situation de handicap, dispensés par des personnes elles-mêmes concernées par la problématique. En effet, les personnes en situation de handicap dépassent le simple cadre du groupe cible et font bel et bien partie des instances décisionnelles et opérationnelles de l'organisation. Ainsi, le type d'actions mené répond de manière plus efficace aux besoins du groupe cible – puisque pensé par lui-même.

Résultats obtenus : ACB a réussi à se positionner en tant qu'ONG de référence en matières de défense des droits des personnes en situation de handicap, faisant d'elle une interlocutrice privilégiée des acteurs.trices institutionnel.le.s. En effet, la réactivité des représentant.e.s de partis politiques, par exemple, face aux actions de plaidoyer menées par ACB pour la généralisation d'une accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap, démontre de l'intérêt que peuvent avoir les décideurs pour les organisations inclusives.

Défis rencontrés : L'un des défis majeurs auquel l'ACB fait face repose sur le fait que le handicap est toujours incompris, même au sein du milieu des activistes et des acteurs.trices de la société civile – rendant le travail en alliance et en réseau plus compliqué à opérationnaliser.



f. Mise en réseau (collaborations and alliances)

Ce domaine d'intervention se concentre sur la création et le renforcement de réseaux entre différentes organisations travaillant sur des sujets similaires ou dont les champs d'intervention sont complémentaires. Par exemple, les réseaux permettent de réunir des organisations ayant des compétences et des forces différentes, de renforcer les échanges et de créer des convergences d'apprentissage mutuel pour mieux travailler sur les enjeux des discriminations croisées.

> Actions pour promouvoir le changement

La création de collaborations et, si possible, d'alliances solides entre les organisations au niveau local, national et transnational est essentielle pour renforcer des stratégies d'action. Cependant, la création d'alliances plus profondes est encore plus importante : en effet, la confiance est essentielle à instaurer pour favoriser des collaborations plus solides.

Cependant, les défis sont également nombreux et des efforts sont nécessaires à fournir pour rassembler des organisations ayant des approches et des objectifs différents (par exemple : Entre des associations de femmes marocaines et des associations de femmes migrantes venues d'Afrique subsaharienne). Une attention particulière doit être accordée aux organisations créées par les groupes plus vulnérables et qui sont souvent discriminés dans la société ainsi que par les ONG elles-mêmes (par exemple : Les collectifs représentant la communauté LGBTQI+). Une vigilance accrue doit être apportée aux formes de discrimination qui pourraient éventuellement voir le jour au sein même des réseaux créés.

Les stratégies d'action visant à créer et à renforcer les collaborations et les alliances permettraient de :

- Créer un climat de confiance entre les organisations par le biais de réunions et de collaborations,
- Faciliter la création d'un terrain d'entente entre des groupes ayant des approches et des objectifs différents, au-delà de l'idéologie et des intérêts étroits, pour développer des stratégies communes,
- Respecter la diversité des différents groupes représentés,
- Contrôler les relations de pouvoir et les privilèges pour créer un partenariat inclusif et égal,
- Créer des plateformes et des espaces sûrs pour donner la parole aux organisations qui sont en position de pouvoir plus faibles,
- Créer un espace permettant de donner une voix égale à toutes les organisations, et en particulier à celles qui travaillent avec et pour les groupes les plus marginalisés, ou à celles créées par ces groupes eux-mêmes,
- Protéger les organisations les plus vulnérables du réseau de la répression et de la violence.

> Remarque importante

Les actions menées par les ONG individuellement peuvent être différentes de ce qu'elles font lorsqu'elles évoluent au sein de collectifs ou de réseaux pour promouvoir le changement. Par exemple, une ONG peut être consciente de l'ensemble des identités intersectionnelles existantes mais choisir une stratégie de plaidoyer qui ne met en lumière qu'une seule forme de discrimination, et ce pour mieux cibler les preneurs.ses de décision et créer un meilleur impact.

Exemple de mise en réseau pour promouvoir une approche intersectionnelle au Maroc

Le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Description du réseau : Le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination a été créé le 9 décembre 2016, par 13 organisations – collectifs/dynamiques ou associations. Le Conseil civil constitue une dynamique indépendante de toute attache idéologique, politique, religieuse et/ou étatique et concrétise une volonté de création d'un espace de convergence des luttes autour de la thématique des discriminations.

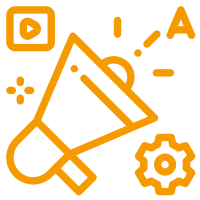
Objectifs du réseau :

- Mettre en place un réseau d'échanges, de convergence et d'apprentissage mutuel dans le respect de l'autonomie de chaque membre. Le Conseil civil est un espace de réalisation et de protection pour ses membres qui permet le renforcement mutuel de leurs capacités et de leurs connaissances sur une base thématique et engagée,
- Aborder la thématique des discriminations de manière globale. Le Conseil civil capitalise sur les expériences, les connaissances et l'expertise de ses différent.e.s membres afin d'aborder et de traiter la question des discriminations intersectionnelles, et de créer un référentiel commun en matière de discrimination,
- Visibiliser et comprendre le fonctionnement des discriminations pas, peu ou mal étudiées et dénoncées, inhérentes à des représentations sociales ou survenant dans des lieux isolés.

En quoi ce réseau a-t-il eu recours à une approche intersectionnelle ? L'expérience du Conseil civil est notable en ce qu'il constitue l'un des premiers réseaux à être créés regroupant plusieurs organisations de sensibilités, orientations et champs d'intervention différents. La diversité des organisations membres du Conseil civil permet d'apporter un regard neuf sur les différentes formes de discriminations, et par conséquent, d'aborder leur dimension transversale et intersectionnelle. Aussi, l'implantation des membres du Conseil civil dans six régions différentes du Maroc permet une prise en compte de la thématique des discriminations sur une grande partie du territoire marocain, ainsi qu'une ouverture territoriale sur des contextes locaux diversifiés. Cela permet également une valorisation du travail de terrain réalisé par des organisations en dehors de l'axe Rabat/Casablanca.

Résultats obtenus : Considéré comme une réelle référence, le rapport « **État des lieux des discriminations au Maroc** » paru en 2018 est témoin de la possibilité de travailler en alliance et de l'efficacité de la mise en réseau – permettant ainsi de dépasser les champs d'action réduits et respectifs de chacune des organisations membres du Conseil civil.

Défis rencontrés : La mobilisation des organisations membres pour une prise de décision démocratique et collégiale pourrait être un frein à l'opérationnalisation rapide des ambitions affichées du Conseil civil.



g. Stratégies de communication (sensibilisation et plaidoyer)

Ce domaine d'intervention est centré sur les stratégies des ONG visant à rendre leur travail plus visible, à utiliser différents outils pour sensibiliser les différentes sphères de la société et à faire un travail de plaidoyer. Le travail de plaidoyer nécessite des stratégies de sensibilisation et de communication pour faire pression sur les décideurs, les politiques et d'autres acteurs clés afin d'influencer et de changer, par exemple les lois et les politiques publiques.

Afin de sensibiliser les différents acteurs de la société aux discriminations multiples dont sont victimes les groupes vulnérables de la société, les ONG peuvent faire un plus grand effort pour rendre plus visible la spécificité des groupes et des individus victimes de discrimination.

> Actions pour promouvoir le changement

Il est essentiel de développer des outils efficaces pour promouvoir le changement et rendre son travail visible. Les moyens de communication pour atteindre les décideurs, les politiques et la population en général sont multiples et peuvent avoir des objectifs différents. Elles doivent également être associées à un bon diagnostic du problème pour mieux toucher les cibles de sa campagne de communication. Une attention particulière doit être dédiée à exposer l'existence de discriminations croisées qui affectent certains groupes vulnérables, et à montrer l'importance de la prise en compte des spécificités de ces discriminations afin de trouver des solutions adéquates aux problèmes vécus par les groupes.

Les stratégies d'action devraient être axées sur :

- Traduire un bon diagnostic du problème que nous voulons exposer en stratégies de communication efficaces qui montrent l'existence de discriminations multiples vécues par certains groupes vulnérables,
- Améliorer la connaissance et la compréhension des meilleures stratégies de communication pour chaque cible donnée (par exemple : La population entière par rapport aux décideurs, les politiques), en mettant l'accent sur les discriminations multiples qui affectent les populations cibles,
- Apprendre et utiliser de nouvelles compétences, y compris les outils numériques, pour rendre son travail visible afin d'en accroître l'impact,
- Développer du matériel innovant qui peut atteindre un public plus large (par exemples : vidéos, performances artistiques et théâtre),
- Organiser des campagnes de mobilisation également par le biais de réseaux et d'alliances solides, en se penchant sur la mise en lumière de discriminations multiples.

Exemple de stratégie pour la sensibilisation au Maroc

Collectif « Papiers pour tous » : À travers la campagne nationale de sensibilisation contre le racisme ordinaire au Maroc intitulée « *Masmiytich Azzi* » (« Je ne m'appelle pas Azzi » - *ndlr : insulte qui désigne « un Noir* »).

Description du collectif : Le collectif « Papiers pour tous » est une coordination composée de 11 associations créée au lendemain de l'opération de régularisation des étranger.e.s. Ayant pour objectif de veiller à la régularisation de tous les sans-papiers au Maroc, le mode opératoire du collectif se résume au suivi et monitoring des opérations de régularisation au Maroc ; l'accompagnement et l'information des demandeurs de régularisation ; la communication avec les autorités marocaines, la presse et la société civile et, enfin ; le travail de plaidoyer.

Descriptif de la campagne : Une campagne nationale contre le racisme intitulée « *Masmiytich Azzi* » a été organisée à l'occasion de la Journée mondiale contre le racisme le 21 mars 2014 pour une période d'un mois, avec pour objectif de mettre en lumière les discriminations existantes à l'égard des migrant.e.s venus d'Afrique subsaharienne. Terme péjoratif désignant les noirs, l'appellation « Azzi » a eu pour objectif d'interpeller sur le racisme ordinaire perpétué par les stéréotypes, les clichés et les discours ambiants au Maroc.

En quoi cette campagne a-t-elle eu recours à une approche intersectionnelle ? La stratégie adoptée est en ligne avec une approche intersectionnelle ayant pour but de sensibiliser la population sur la situation des personnes migrantes noires au Maroc. Ces personnes sont victimes de discriminations croisées dû à leur statut de non citoyen.ne.s, dans certains cas non-régularisé.e.s, ET à leur couleur de peau. Cette démarche est importante parce qu'elle vise à rendre visible l'expérience vécue d'individus et de groupes qui subissent des discriminations spécifiques dû à leur double « *jeopardy* » (« péril »), à la fois administrative et en lien avec la couleur de leur peau.



2 | GUIDE D'AUTO-ÉVALUATION INTERSECTIONNELLE POUR LES ONG AU MAROC

Si vous êtes une ONG et que vous vous demandez si le travail que vous menez est intersectionnel, ce tableau vous permettra de clarifier votre position en répondant aux questions d'orientation suivantes pour chaque domaine d'intervention.

7 Domaines d'intervention	Questions directrices pour les sept domaines d'intervention avec une approche intersectionnelle
# 1 Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type d'analyse peut être effectué pour mieux identifier et exposer les formes d'oppression des groupes cibles qui se chevauchent et s'entrecroisent ? • Quelles méthodes ont été utilisées ? Quelles autres méthodes auraient pu être utilisées et pourquoi ? Pour quels domaines d'intervention ? • Comment tenez-vous en considération les différentes identités des groupes cibles ?
#2 Remise en cause de l'identité nationale exclusive et de la discrimination institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • De quelle manière la discrimination institutionnelle (citoyenneté et identité nationale, lois, politiques et idées/idéologies) contribue-t-elle à produire des inégalités sociales sur un ou plusieurs axes de discrimination (par exemples : Sexisme, Racisme, Classisme, Homophobie, etc.) de vos groupes cibles ? • Comment les acteurs.trices institutionnel.le.s peuvent aussi faciliter la reproduction de certaines formes de discrimination ?
#3 Déconstruire les récits/ imaginaires, la stigmatisation et les normes sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les élites (acteurs.trices politiques, médias, intellectuel.le.s, etc.) encouragent-elles la discrimination de vos groupes cibles par leurs discours et leurs pratiques ? • Quel est le rôle de l'éducation dans la promotion directe ou indirecte de la stigmatisation et des normes sociales discriminatoires à l'égard de vos groupes cibles ? • Comment la société dans son ensemble encourage-t-elle la discrimination de vos groupes cibles ? • Quelles stratégies pourraient, selon vous, contribuer à améliorer cette situation ?
#4 Responsabiliser la population ciblée	<ul style="list-style-type: none"> • Comment votre organisation se représente-t-elle explicitement ou implicitement les groupes cibles ? Les considère-t-elle comme des victimes et des passifs ou comme des acteurs.trices dans les discours et les pratiques ? • Quelles stratégies avez-vous développées pour répondre à leurs besoins ? • Ces stratégies ont-elles (volontairement ou non) tendance à se concentrer davantage sur (1) le fait de parler/agir au nom, (2) le fait de parler/agir avec les groupes cibles, (3) le fait de les laisser développer leurs propres stratégies (co-participation) ? • Quelles sont les raisons qui sous-tendent vos stratégies ? • Qu'est-ce qui pourrait être amélioré et comment donner du pouvoir à ces groupes et mieux représenter leurs demandes ?

<p>#5 Développer des organisations inclusives (représentation et au-delà)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diriez-vous que votre organisation vise à améliorer la représentation des groupes cibles ? Quelle est la place accordée aux groupes minoritaires (par exemples : Femmes, Personnes de groupes minoritaires dans la société) ? • Que pourrait faire votre organisation pour avoir une meilleure représentation/inclusion intersectionnelle ? • Tous les membres sont-ils traités sur un pied d'égalité ? Les privilèges sont-ils contrôlés et leur expression limitée ? Si oui, comment ? • Les groupes qui ont tendance à avoir moins de visibilité et de voix ont-ils la possibilité de s'exprimer au sein de votre organisation ? • Que fait votre organisation pour sensibiliser ses membres à leurs préjugés inconscients ? • Si certains des aspects mentionnés ci-dessus ne s'appliquent pas à votre travail, que devrait faire votre organisation à l'avenir pour devenir plus inclusive ?
<p>#6 Mise en réseau (collaborations et alliances)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Votre organisation crée-t-elle des réseaux avec d'autres ONG pour améliorer et renforcer son travail dans les domaines d'intervention ? • Si oui, à quels réseaux faites-vous recours ? Avec quelles ONG avez-vous établi un partenariat dans le cadre de ce réseau ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? Quels sont les obstacles qui empêchent votre organisation de le faire ? • Si oui, quand et comment votre organisation a-t-elle créé des réseaux ? Quelles sont les conditions qui facilitent la création de réseaux ? Quel sont vos critères pour développer des collaborations et sélectionner les ONG avec lesquelles travailler ? Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confrontés ? Comment pourrions-nous les relever ? • À l'avenir, quel type d'amélioration peut être apporté dans ce domaine ?
<p>#7 Stratégies de communication (sensibilisation et plaidoyer)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type de stratégies de communication votre organisation utilise-t-elle ? Les avez-vous trouvées efficaces ? Si oui, comment et quand ? Si non, pourquoi et comment ? • Comment vos stratégies peuvent-elles être améliorées ? De quelles compétences et ressources auriez-vous besoin ? • Quel public votre organisation a-t-elle ciblé pour la sensibilisation ? Quelles stratégies ont été utilisées dans ce domaine ? • Utilisez-vous les médias sociaux et les outils numériques ? Quoi d'autre ? • Quels outils votre organisation souhaiterait-elle utiliser à l'avenir ? • Quels sont les défis qui vous empêchent de les utiliser (temps, ressources, compétences, etc.) ? • Lorsque vous faites du travail de plaidoyer, quelles sont vos cibles ? Travaillez-vous au niveau local, national et/ou international ? Comment construisez-vous vos stratégies ? • Que pouvez-vous faire à l'avenir pour améliorer vos stratégies ?



V. GLOSSAIRE

Ce glossaire identifie 64 concepts clés liés à l'intersectionnalité et organisés en 8 catégories. Ici, l'intersectionnalité est comprise comme une théorie, un outil d'analyse et un instrument de lutte pour promouvoir la justice sociale et les droits des groupes dits vulnérables au sein de la société.

Sommaire :

1. INTERSECTIONNALITÉ

- Intersectionnalité
- Pouvoir
- Privilège
- Inclusion
- Diversité
- Justice sociale
- Oppression systémique

2. DISCRIMINATION

- Discrimination
- Discriminations multiples
- Discrimination systémique/structurelle/institutionnelle
- Oppression
- Stigmatisation
- Marginalité
- Préjugé implicite
- Discrimination positive

3. (DÉ)COLONIALISME

- Colonialisme
- Colonisation
- Indigénéité
- Post-colonialisme ou Études postcoloniales
- Discours colonial
- Décolonisation
- Décolonialité/ Décolonialisme
- Autre/Altérité

4. GENRE

- Genre
- Féminisme
- Sexisme
- Patriarcat
- Masculinité toxique
- Violence basée sur le genre
- Misogynie
- Objectification du corps féminin
- Culture du viol
- « Body positivism »

5. SEXUALITÉ

- Sexe biologique
- Orientation sexuelle
- Hétéronormativité
- Cisgenre
- Transgenre
- Non-binarité
- LGBTQI+
- Queer
- Intersexuation/Intersexualité
- Asexualité
- Homophobie
- Androgyne

6. RACE ET ETHNICITÉ

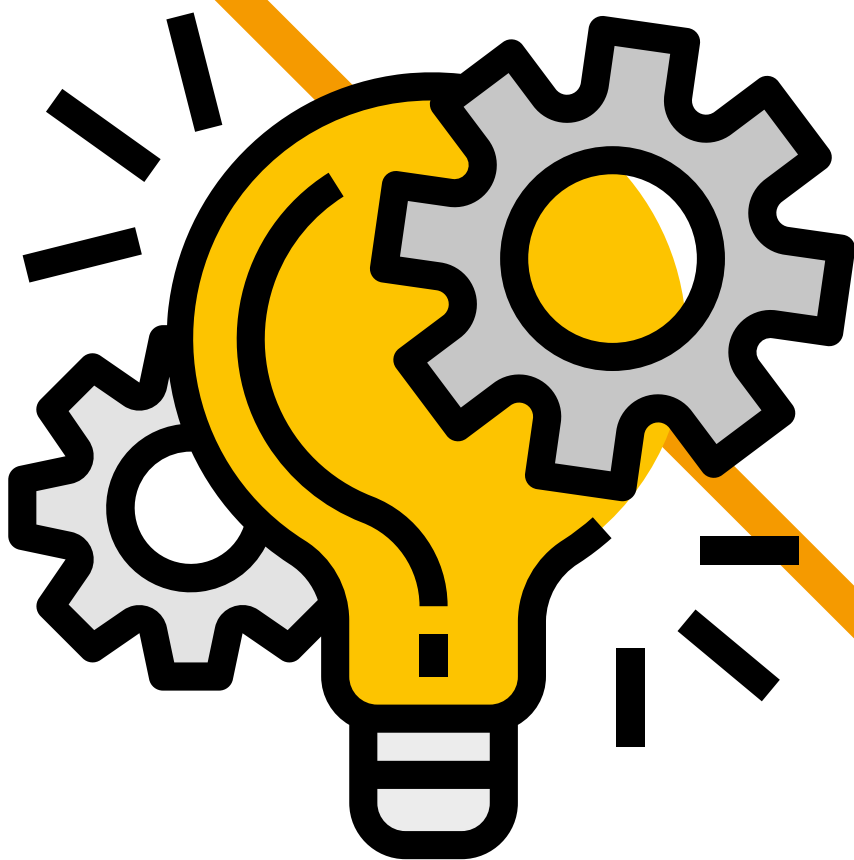
- Race
- Ethnicité
- Racialisation
- Personnes racisées/ Minorités visibles
- Racisme
- Indifférence à la couleur
- Antiracisme
- Équité raciale

7. CLASSE

- Statut socio-économique
- Classisme
- Capitalisme
- Classe ouvrière
- Équité salariale
- Aides sociales

8. (IN)CAPACITÉS

- (In)capacités
- Mobilité réduite
- Handicap
- Capabilité
- Accessibilité



1 | INTERSECTIONNALITÉ

• Intersectionnalité

L'étude des identités sociales qui se croisent et se chevauchent, ainsi que des systèmes d'oppression, de domination et/ou de discrimination. Ce concept s'intéresse au processus par lequel diverses catégories tels que le sexe, la race, l'ethnicité, la classe, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion et l'âge interagissent à des niveaux multiples et souvent simultanés, reflétant ainsi comment chaque élément ou trait d'une personne est inextricablement lié à tous les autres éléments.

• Pouvoir

Le pouvoir peut être compris comme la capacité d'influencer les autres et d'imposer ses croyances. Tout pouvoir est relationnel, et les différentes relations se renforcent mutuellement. L'importance du concept de pouvoir par rapport au concept de l'antiracisme est claire : le racisme ne peut être compris sans comprendre le fait que le pouvoir n'est pas seulement une relation individuelle, mais aussi culturelle, et que les rapports de pouvoir changent et fluctuent constamment. Le niveau socio-économique, la blancheur, la citoyenneté, le patriarcat, l'hétérosexisme et l'éducation sont quelques mécanismes sociaux clés par lesquels le pouvoir opère. Bien que le pouvoir soit souvent conceptualisé comme une forme de domination sur des individus ou groupes, d'autres variations sont le pouvoir avec (utilisé dans le contexte de la construction de la force collective) et le pouvoir à l'intérieur (qui fait référence à la force interne d'un individu).

• Privilège

Le pouvoir social non gagné mais plutôt accordé par les institutions formelles et informelles de la société aux membres d'un groupe dominant – c'est pourquoi nous parlons, par exemples, de privilège blanc ou de privilège masculin. Le privilège est généralement invisible pour ceux et celles qui le détiennent car ils/elles n'ont jamais appris à le voir – néanmoins, il met ceux et celles qui le détiennent à un avantage par rapport à ceux et celles qui ne l'ont pas.

• Inclusion

Le processus d'intégration d'individus et/ou de groupes traditionnellement exclus dans l'élaboration de processus décisionnels et la mise en place de pratiques politiques dans une logique de partage du pouvoir.

• Diversité

Un concept qui comprend toutes les manières dont les gens diffèrent ainsi que les caractéristiques différentes qui rendent un individu ou un groupe distinct d'un autre. La diversité est un concept inclusif qui reconnaît chaque groupe comme faisant partie d'une panoplie (d'identités) qui devrait être valorisée. Une définition large comprend non seulement la race, l'origine ethnique et le sexe — les groupes qui viennent le plus souvent à l'esprit lorsque le terme « diversité » est utilisé — mais aussi l'âge, l'origine nationale, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, l'éducation, l'état matrimonial, la langue et l'apparence physique.

• Justice sociale

Un concept fondé sur la conviction que chaque individu et chaque groupe au sein de la société a le droit à l'égalité des chances, à l'équité, aux libertés civiles et à la participation aux libertés et responsabilités sociales, éducatives, économiques, institutionnelles et morales généralement valorisées par la société. La démocratie, en tant que système politique qui favorise le respect des libertés individuelles, la séparation des pouvoirs et la représentativité du peuple qui lui-même investit et détient le pouvoir politique, cherche justement à mettre en œuvre plusieurs aspects de la justice sociale en considérant que tous les individus sont égaux indépendamment de leur âge, origine, statut socio-économique, confession, orientation sexuelle etc.

• Oppression systémique

De caractère organisationnel et institutionnel, et au-delà des actes isolés des individus, cette forme d'oppression relève des différents enjeux de pouvoir au sein d'un système; elle a aussi généralement des origines et des antécédents historiques. L'oppression systémique fusionne la discrimination institutionnelle, les préjugés personnels, le sectarisme et les préjugés sociaux dans un réseau complexe de relations et de structures qui saturent la plupart des aspects de la vie dans notre société. Il s'agit des mécanismes qui permettent la reproduction de désavantages intentionnels de groupes et de personnes en fonction de leur identité (sexe, race, classe, orientation sexuelle, langue, etc.) tout en privilégiant et avantageant les membres du groupe dominant. Des exemples d'avantages réservés au groupe dominant incluent l'accès au pouvoir politique et aux moyens de production, à l'emploi, au logement, à la santé etc.

2| DISCRIMINATION



• Discrimination

Il existe deux types de discriminations : directe et indirecte. La discrimination directe se produit lorsqu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre, dans une situation comparable, pour des caractéristiques données et souvent visibles. La discrimination indirecte s'applique lorsque des personnes appartenant aux mêmes groupes subissent des conséquences différentes en raison de dispositions, de critères ou de pratiques apparemment neutres.

• Discriminations multiples/croisées

Lorsque deux motifs de discriminations ou plus tels que le sexe, la religion, l'origine ethnique, la classe, la nationalité, se croisent et constituent la base de la discrimination subie.

• Discrimination systémique/structurelle/institutionnelle

Elle se produit lorsque les règles, les normes, les modèles, les attitudes et les comportements dans des institutions, tels que les écoles, les lieux de travail, les autorités publiques et d'autres structures sociétales, représentent des obstacles pour certaines personnes dans la réalisation des mêmes droits et opportunités qui sont à la portée de la majorité de la population. La discrimination institutionnelle peut également résulter de l'incapacité des institutions à lutter contre les inégalités structurelles, comme dans le cas où des conditions inégales sont traitées comme égales (exemple : indifférence à la couleur). Dans le premier cas, une différence est assumée, mais dans le second, les conditions inégales sont négligées.

• Oppression

Une relation hiérarchique dans laquelle les groupes dominants ou privilégiés bénéficient, souvent de manière inconsciente, de la marginalisation et de l'infériorisation de groupes subordonnés ou ciblés.

• Stigmatisation

Généralement définie comme une étiquette négative qui déshonore et blâme une personne ayant certaines caractéristiques ou attributs, comme le fait d'être homosexuel. Lorsque ces attitudes se transforment en des actions manifestes qui sont préjudiciables à la personne, il s'agit d'acte de discrimination.

• Marginalité

État de fait pendant lequel des groupes sont laissés de côté et/ou réduits au silence par les discours et les structures hégémoniques, leur conférant ainsi un statut d'« outsider » (« marginal ») au sein du système, tel que décrit par Patricia Hills Collins dans son article « *Learning from the Outsider Within: The Sociological Significance of Black Feminist Thought* » (1986).

• Préjugé implicite

Aussi connus sous le nom de préjugé/biais inconscient ou caché, les préjugés implicites sont des associations négatives détenues par des personnes sans le savoir. Ils s'expriment automatiquement, souvent de manière inconsciente. De nombreuses études ont indiqué que les préjugés implicites affectent les attitudes et les actions des individus, créant ainsi des implications réelles, même si leurs détenteurs.trices n'en sont pas conscient.e.s. Il a été démontré notamment que les préjugés implicites l'emportent sur les engagements déclarés des individus en matière d'égalité et d'équité, produisant ainsi un comportement qui diverge des attitudes explicites qu'ils professent.

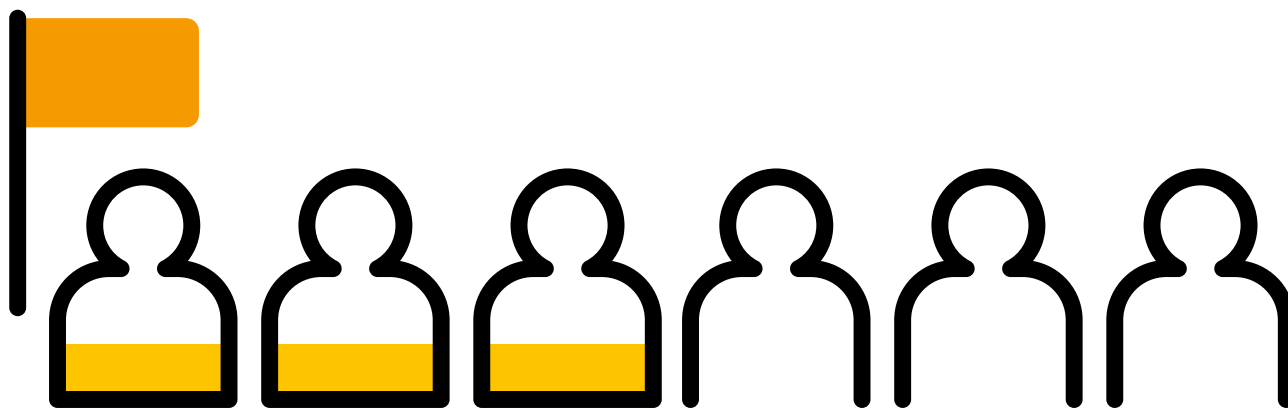
• Discrimination positive

Efforts temporaires de recrutement, d'embauche et/ou d'amélioration de la participation et de la représentation de membres de groupes sous-représentés et typiquement marginalisés telles que les femmes et les minorités raciales, ethniques, religieuses et sexuelles. La finalité de la discrimination positive est de rétablir l'égalité des chances. Quelques mécanismes de discrimination positive incluent l'établissement d'un système de quota pour encourager la participation politique des femmes en politique (par exemples : au parlement ou dans les municipalités) ainsi que pour favoriser le taux d'inscription de populations afro-américaines et amérindiennes dans des universités américaines.

3 | (DÉ)COLONIALISME

• Colonialisme

Doctrine consistant à acquérir le contrôle politique total ou partiel d'un autre pays, à l'occuper avec des colons et à l'exploiter économiquement. À la fin du XV^e siècle, divers empires coloniaux européens (Britanniques, Français, Allemands, Espagnols, Portugais, Hollandais etc.) ont exploré, combattu et colonisé des endroits en Amérique du Nord qui constituent le Canada actuel ainsi que d'autres terres en Afrique et en Asie qui ont constitué lors des XIV^e et XX^e siècles divers mandats et colonies européennes et dont les peuples colonisés se sont progressivement libérés lors de longues luttes anticoloniales et nationalistes qui se sont étendues sur la deuxième moitié du XX^e siècle.



• Colonisation

Pratique par le biais de laquelle les puissances colonisatrices créent un établissement permanent ou à long terme sur des terres possédées et/ou occupées par d'autres peuples, souvent par la force. Cela contraste avec le colonialisme où les colonisateurs se concentrent uniquement sur l'extraction des ressources vers leurs pays d'origine, par exemple. La colonisation comprend généralement une gouvernance oppressive, le démantèlement des formes culturelles autochtones et l'application de codes de supériorité, comme la suprématie blanche. Les exemples incluent les occupations de terres par les Européens blancs dans ce qui constitue actuellement les États-Unis, les colonies espagnoles dans toute l'Amérique latine et le gouvernement de l'apartheid établi par les Européens blancs en Afrique du Sud.

• Indigénéité

Les populations autochtones sont composées des descendant.e.s existant.e.s des peuples qui habitaient le territoire actuel d'un pays (dans sa totalité ou partiellement) au moment où des personnes d'une autre culture ou d'une origine ethnique différente y sont arrivées d'autres parties du monde et les ont vaincues par la conquête, la colonisation ou d'autres moyens et les ont réduites à une condition non dominante ou dite coloniale. Ces populations vivent aujourd'hui plus en conformité avec leurs coutumes et traditions sociales, économiques et culturelles particulières qu'avec les institutions du pays dont elles font désormais partie de force, et ce dans le cadre d'une structure étatique qui intègre principalement les caractéristiques nationales, sociales et culturelles d'autres segments de la population qui sont considérés comme prédominants.

• Post-colonialisme ou Études postcoloniales

Pensée anticoloniale et champ académique développé principalement par des militant.e.s et intellectuel.le.s non blancs sud-Asiatiques et Africains au cours des années 1950/60. La théorie postcoloniale est un ensemble de théories et pratiques qui s'intéressent à l'impact du colonialisme européen sur le monde moderne et global d'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne le lien entre le pouvoir et la connaissance. Les penseur.e.s principaux.les de ce courant sont Aimé Césaire, Frantz Fanon, Albert Memmie et, plus récemment, Edouard Saïd et Gayatri Chakravorty Spivak.

• Discours colonial

Discours aussi bien explicite que caché qui a traditionnellement légitimé la domination colonialiste et les systèmes de classifications et de représentations justifiant ainsi la hiérarchisation des personnes à travers le monde. Ce discours domine encore les différentes sociétés du monde d'aujourd'hui.

• Décolonisation

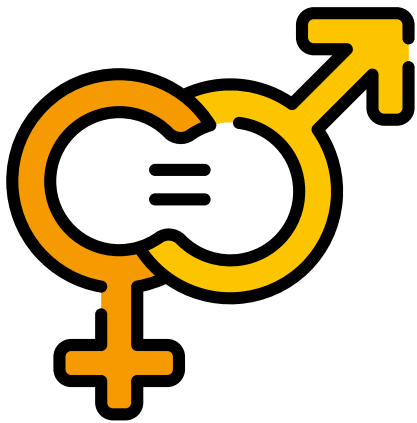
Un processus impliquant le désinvestissement bureaucratique, culturel, linguistique et psychologique du pouvoir colonial.

• Décolonialité/ Décolonialisme

Une école de pensée qui a émergé en Amérique du Sud et qui se concentre sur la déconstruction de la production de la connaissance eurocentrique. Ce mouvement critique l'universalité perçue de la connaissance occidentale et la supériorité de cette culture. Les perspectives décoloniales voient dans l'hégémonie de la connaissance eurocentrique la base de l'impérialisme occidental.

• Autre /Altérité

Une idée imaginative des peuples non-occidentaux, créée par un discours occidental sur l'Orient, c'est-à-dire le monde non-occidental. Cette idée est bâtie sur une idée raciste et impérialiste de l'Occident «moderne» et du stéréotype du «sauvage», déshumanisant ainsi les peuples non-occidentaux.



• Genre

Dans son essai publié en 1988 « *Performative Acts and Gender Constitution: An Essay in Phenomenology and Feminist Theory* », Judith Butler établit la différence entre le sexe qui est biologiquement acquis et le genre qui est socialement construit. Le genre n'est pas limité à la norme binaire d'homme et de la femme : il couvre un spectre d'identités, y compris les expressions de genre trans et queer, par exemples. Les personnes qui enfreignent visiblement les normes binaires de genre sont plus sujettes à la discrimination, car cela les distingue et peut mettre en évidence leurs différences. Briser les normes de genre ne consiste pas seulement à briser les normes d'expression de genre, mais aussi les rôles de genre. L'un des effets néfastes des normes binaires de genre strictes est la reconnaissance inégale de qualités chez les hommes et les femmes.

• Féminisme

Un éventail de conceptions théoriques diverses et de mouvements sociaux prônant les droits des femmes en terme d'émancipation, de libération et d'égalité. Son objectif général est de réaliser l'égalité des droits politiques, économiques, personnels et sociaux pour les femmes ainsi que l'égalité de chances dans tous les domaines de la vie sociale, politique et personnelle.

• Sexisme

Un préjugé ou une discrimination fondée sur le sexe ou le genre d'une personne. Le sexisme affecte particulièrement les femmes et les filles. Il est notamment lié aux stéréotypes et aux rôles de genre et comprend la croyance qu'un sexe ou un genre est intrinsèquement supérieur à un autre. Le sexisme extrême peut légitimer le harcèlement sexuel, le viol et d'autres formes de violence sexuelle.

• Patriarcat

Un système de valeurs dans lequel les hommes détiennent l'essentiel du pouvoir et les femmes sont largement exclues.

• Masculinité toxique

Est définie par l'adhérence aux rôles de genre masculins traditionnels, ce qui inclut la pression sociale incitant les hommes à lutter pour être dominants, arborer la figure du « mâle alpha » et à restreindre le type d'émotions que les garçons et les hommes peuvent ressentir et exprimer de l'agressivité et de la colère. Les attentes contemporaines liées à la masculinité peuvent produire des effets dits « toxiques », telle que de la violence domestique et sexuelle.

• Violence basée sur le genre

Violence dirigée contre une personne en raison de son sexe biologique ou de son identité de genre. Cela comprend les abus physiques, sexuels, verbaux, émotionnels et psychologiques, les menaces, la coercition et la privation économique et/ou éducative, que ce soit dans la vie publique ou privée. La violence sexiste est un phénomène profondément enraciné dans l'inégalité entre les sexes et continue d'être l'une des violations des droits humains les plus notables dans toutes les sociétés. La violence sexiste et la violence contre les femmes sont des termes souvent utilisés de manière interchangeable car il est largement reconnu que la plupart des violences sexistes est infligée aux femmes et aux filles par des hommes – même si les hommes, surtout ceux s'inscrivant dans le spectre de la non-binarité, en sont également victimes. Cependant, l'utilisation de l'aspect « sexiste » est importante car elle met en évidence le fait que de nombreuses formes de violence à l'égard des femmes sont enracinées dans des inégalités de pouvoir entre les femmes et les hommes.

• Misogynie

Haine ou mépris envers les femmes. Elle se manifeste par la discrimination et la violence masculine, ainsi que par l'objectification sexuelle des femmes.

• Objectification du corps féminin

Représenter ou traiter une femme comme un objet sexuel, en ignorant ses compétences et ses qualités intellectuelles et personnelles et en la réduisant à un simple objet ou bien de consommation. Ceci est un acte de violence symbolique. L'objectification des femmes a plusieurs effets et implications pour leur santé mentale et physique en termes d'intériorisation du regard d'autrui, de la nécessité de contrôler son apparence et de se conformer aux standards de beauté, ce qui peut entraîner des troubles mentaux ainsi que des troubles du comportement alimentaire, telles que l'anorexie et la boulimie.

• Culture du viol

Construction sociale qui blâme la victime de violences sexuelles. Le corps féminin est représenté comme disponible pour être agressé sexuellement et la violence sexuelle envers les femmes est normalisée et présentée comme romantique et esthétique. Les institutions publiques peuvent également jouer un rôle primordial dans le développement et la reproduction de la culture du viol tel que l'article 475 du Code pénal marocain qui, avant son abrogation en 2013, permettait à un violeur d'échapper à la prison en épousant sa victime.

• « Body positivism »

Un mouvement social d'acceptation de son corps tel qu'il est et de tous les corps qui existent. Ce courant souhaite transmettre une image positive du physique et combattre l'image formatée véhiculée dans la société. Pour le « body positivism », la beauté est une construction sociétale qui impose des standards dont il faut se libérer afin d'échapper aux complexes promus par le patriarcat, le racisme et l'industrie de la mode.

5| SEXUALITÉ

• Sexe biologique

Terme médical utilisé pour désigner les caractéristiques chromosomiques, hormonales et anatomiques qui sont utilisées pour classer un individu comme étant féminin, masculin ou intersexué. Souvent appelé simplement « sexe », « sexe physique » ou « sexe anatomique », le sexe biologique est généralement déterminé à la naissance.

• Orientation sexuelle

Modèle d'attraction romantique ou sexuelle (ou une combinaison de ces facteurs) pour les personnes du même sexe, du sexe opposé ou pour les deux sexes. Ces attractions sont généralement subsumées sous l'hétérosexualité, l'homosexualité, et la bisexualité. L'orientation sexuelle est étroitement liée au concept de l'identité sexuelle mais celui-ci se distingue en ce qu'il se réfère à la conception que les individus ont d'eux-mêmes (en termes de comportement sexuel, d'identification et d'attraction romantique).

• Hétéronormativité

Un concept utilisé par les sociologues et d'autres spécialistes en sciences sociales pour décrire la façon dont le sexe et le genre sont utilisés pour organiser hiérarchiquement les individus dans notre société. L'hétéronormativité est la croyance que l'hétérosexualité, ou une attraction romantique et sexuelle envers le sexe opposé, est la seule orientation sexuelle normale et possible. D'autres identifications sexuelles sont considérées comme contre-nature et sont parfois même légalement interdites. Les institutions politiques jouent un rôle primordial dans la validation et la légitimation de l'hétéronormativité comme système d'organisation et de hiérarchisation sexuelle ainsi que dans l'invalidation et/ou la criminalisation de toute forme qui « diverge » de ce modèle. L'hétéronormativité impose non seulement des normes strictes en matière de sexualité, mais renforce également les rôles stricts de genre au sein de la société.

• Cisgenre

Lorsque le sexe assigné à la naissance d'une personne et son identité de genre correspondent (par exemple : quelqu'un qui a été assigné mâle à la naissance, et s'identifie comme un homme). Construite par opposition au terme « transgenre », la notion de cisgenre peut également être raccourcie à « cis » et est souvent utilisée par les allié.e.s, qui, l'en utilisant, reconnaissent l'existence des personnes trans.

• Transgenre

Souvent abrégé en « trans », ce terme se réfère à une personne dont l'identité personnelle et de genre ne correspond pas au sexe qui lui a été attribuée à la naissance.

• Non-binarité

Spectre d'identités de genre ne relevant pas des concepts binaires de genre, à savoir la classification du genre en deux formes distinctes et opposées de masculin et féminin, que ce soit par le système social ou la croyance culturelle. Les personnes s'identifiant comme non-binaires utilisent généralement des pronoms tels que: eux / eux / leurs. Une personne ne s'identifiant à aucun genre est caractérisée comme « agenre » tandis qu'une personne s'identifiant à deux genres à la fois peut être décrite comme « bigenre ».

• LGBTQI+

Cet acronyme est un terme générique utilisé pour décrire les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer ou en questionnement, et intersexuées. Le + se réfère à toutes les autres identités, orientations et expressions qui ne sont pas représentées par les autres lettres du sigle, telle que la communauté asexuelle.

• Queer

Terme générique désignant les personnes non-hétérosexuelles et/ou non-cisgenres, il est souvent utilisé par ceux et celles qui préfèrent ne pas se définir par une étiquette plus rigide ou spécifique dans le spectre de l'identité romantique, sexuelle et ou de genre.

• Intersexuation/Intersexualité

L'intersexuation ou intersexualité est un terme biologique se référant aux personnes nées avec des organes génitaux à la fois féminins et masculins, ne correspondant donc pas aux définitions binaires de « mâle » et « femelle ».

• Asexualité

Existe sur un continuum allant de personnes qui n'éprouvent aucune attirance sexuelle, à celles qui en éprouvent à de faibles niveaux, et à l'attirance sexuelle uniquement dans des conditions spécifiques.

• Homophobie

Préjugés et/ou aversion envers les personnes homosexuelles (ou non hétérosexuelles).

• Androgynie

Une expression de genre qui combine à la fois des éléments de masculinité et de féminité. Plus explicitement, il s'agit d'une apparence et/ou d'un comportement social d'un individu qui ne permettrait pas de savoir à quel genre/sexe il appartient.

6| RACE & ETHNICITÉ



• Race

La classification biologique, physiologique et/ou génétique des humains selon des caractéristiques distinctives de l'apparence physique telles que la couleur de la peau, la forme du visage, la couleur des cheveux et la morphologie du corps. Ce terme est généralement utilisé de manière binaire pour identifier à la fois une race supérieure et une race inférieure. Tout au long de l'histoire, mais surtout depuis l'avènement de la traite des esclaves africain.e.s, le concept de race a préoccupé les penseur.e.s politiques occidentaux, qui l'utilisent pour justifier et légitimer les actions invasives, exploitantes et prédatrices de leurs gouvernements. Dans la théorie critique, la race est ainsi traitée comme un terme problématique dont l'histoire est instructive car elle reflète comment le pouvoir et l'idéologie se croisent pour légitimer le traitement injuste et inégal des autres par les pouvoirs hégémoniques. Le penseur anticolonialiste Frantz Fanon a soutenu que la race est une relation socialement construite qui est constamment produite et reproduite sur la base de stéréotypes et de préjugés sur les origines des personnes, c'est-à-dire via le processus de racialisation. La race, comprise comme donnée biologique, favorise ainsi un système de racisme et de suprématie blanche.

• Ethnicité

Une construction sociale qui divise les personnes en groupes sociaux plus restreints en fonction de caractéristiques telles que le sentiment partagé d'appartenance au groupe, les valeurs, les modèles de comportement, la langue, les intérêts politiques et économiques, l'histoire et la base géographique ancestrale. Dans le contexte marocain, ceci peut notamment s'appliquer à l'ethnicité Amazigh ou Rifi (du Rif).

• Racialisation

Processus très complexe et contradictoire par lequel des groupes sont désignés comme appartenant à une « race » particulière et, sur cette base, soumis à un traitement différencié et /ou inégal. Alors que les Blanc.he.s sont également racialisé.e.s, ce processus est souvent rendu invisible ou normatif pour ceux et celles désigné.e.s comme Blanc.he.s - leur conservant ainsi le pouvoir de définir et de racialiser les « autres ».

• Personnes racisées/ Minorités visibles

Les personnes, autres que autochtones, qui ne sont pas caucasiennes de race ou qui ne sont pas de couleur blanche. Il y a un débat important sur l'utilisation du terme « minorités visibles » parce que « visible » est utilisé pour désigner la différence de tonus de la peau, et le mot « minorité » pour désigner une faiblesse relative dans les relations de pouvoir. Certain.e.s préfèrent être appelé.e.s « personnes de couleur », tandis que d'autres préfèrent une langue plus spécifique (par exemples : Noir.e, Chinois.e, Somalien.ne). Le terme racisé.e/racialisé.e est utilisé parce qu'il reconnaît que les obstacles auxquels sont confrontées les personnes concernées sont enracinées dans les préjugés raciaux contemporains de la société et ne sont pas le produit de leurs propres identités ou lacunes.

• Racisme

Une construction idéologique qui assigne une certaine race et/ou un groupe ethnique à une position de pouvoir sur les autres sur la base d'attributs physiques et culturels, ainsi que sur la base de la richesse économique, impliquant des relations hiérarchiques où la race supérieure exerce une domination et un contrôle sur les autres. Le racisme est également défini comme une discrimination fondée sur la couleur de la peau, l'appartenance ethnique et/ou la nationalité. Cela a des effets palpables telle que l'inégalité face à l'accès au logement, à l'éducation ou encore à l'emploi.

• Indifférence à la couleur

Idéologie raciale qui suppose que la meilleure façon de mettre fin à la discrimination est de traiter les individus aussi équitablement que possible, sans égard à la race, à la culture ou à l'ethnicité. Ce terme désaccentue ou ignore la race et l'origine ethnique, qui constitue toutefois une grande partie de l'identité. Dans le contexte marocain, cela peut notamment se rapporter à l'indifférence appliquée à l'ethnicité Amazigh et aux Marocain.e.s « noire.s » du Sud du Maroc, en refusant de reconnaître que leur identité joue un rôle dans le traitement qui leur est appliqué ainsi que dans leur accès ou non à certains privilèges sociaux et certaines positions dans la société.

• Antiracisme

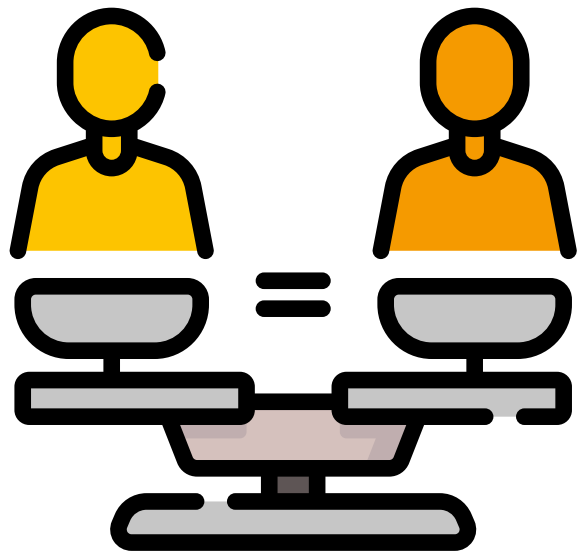
Est défini comme le travail de lutte active contre le racisme en plaidant pour des changements dans la vie politique, économique et sociale.

• Équité raciale

Est la condition qui serait atteinte si l'identité raciale ne déterminait plus, au sens statistique, comment une personne serait traitée ainsi que ses chances de succès dans la société. Lorsque nous utilisons ce terme, nous pensons à l'équité raciale comme faisant partie de la justice raciale, et nous incluons donc également des travaux visant à s'attaquer aux causes profondes des inégalités et non pas seulement à leur manifestation. Cela comprend l'élimination des politiques, pratiques, attitudes et messages culturels qui renforcent les chances de succès selon la race ou qui ne parviennent pas à les éliminer.

• Statut socio-économique

Le statut socio-économique (SSE) est une construction sociétale qui indique le statut social ou la classe d'un individu ou d'un groupe par rapport aux autres groupes/classes dans la société. Le SSE est généralement mesuré en tenant compte de l'éducation, du revenu et de la profession d'un individu ou d'un groupe. Trois grandes catégories sont utilisées lors de l'attribution d'un SES : SES élevé, SES moyen et SES bas. Lors de l'analyse du SSE, il est important de comprendre comment ce facteur affecte les opportunités et les capacités d'un individu à accéder aux droits dans la société et comment il se rapporte à la position perçue d'un individu et à son accès aux privilèges au sein de cette même société.



• Classisme

La discrimination de classe est un préjugé ou une discrimination fondée sur la classe sociale. Le classisme comprend les attitudes, les comportements, les systèmes de pratiques politiques et les pratiques individuelles mises en place au profit de la classe supérieure aux dépens de la classe inférieure. La classe sociale fait référence au regroupement d'individus dans une hiérarchie basée sur la richesse, le revenu, l'éducation, la profession ainsi que le réseau social.

• Capitalisme

Système économique caractérisé par la propriété privée, où les particuliers et les entreprises sont autorisés à concourir pour leurs propres gains économiques, et où les forces du marché déterminent librement les prix des biens et des services. Des critiques multiples du capitalisme pointent les effets néfastes de ce système en termes d'exacerbation des inégalités sociales et de danger de l'exploitation des travailleurs.es par ceux et celles qui détiennent les moyens de production.

• Équité salariale

Droit d'un homme ou d'une femme (ou d'une personne d'une minorité ethnique, raciale, sexuelle, religieuse) de recevoir le même salaire qu'une personne du sexe opposé (ou de la catégorie dite dominante) qui fait le même travail ou un travail similaire pour le/la même employeur.se ou un.e. employeur.se similaire.

• Aides sociales

Ensemble des prestations sociales attribuées par les États dont peuvent bénéficier les personnes en situation vulnérable afin de les aider à subvenir aux premières nécessités de subsistance et compenser certains risques sociaux tels que la vieillesse, la maladie, le chômage, les difficultés de logement et la pauvreté. Il existe des régimes sociaux très différents tels que le modèle scandinave qui garantit une protection complète et universelle pour tous (Suède, Finlande, Danemark), le modèle social-démocrate français qui combine services publics gratuits et prestations forfaitaires, et le modèle anglo-saxon qui combine aides publiques et sécurité privée (Grande Bretagne, Irlande).

8 | (IN)CAPACITÉS

• (In)Capacités

Une incapacité/un handicap peut être physique, psychosocial, intellectuel et/ou sensoriel, ou une combinaison de ces derniers. Ces (in)capacités peuvent affecter tout le corps ou une partie de celui-ci. Certains naissent avec des incapacités tandis que d'autres deviennent des personnes à capacité réduite plus tard dans la vie à cause d'incidents, suite à un accident ou à une maladie, par exemples. Chaque personne ayant une incapacité a sa propre identité et ses besoins de soutien, dont aucun ne doit être présumé. Il est important de reconnaître la diversité des incapacités, des orientations sexuelles et des identités de genre pour comprendre comment créer des organisations inclusives et lutter contre toute forme de discrimination.

• Personne à mobilité réduite

Toute personne dont la mobilité lors de l'utilisation d'un transport est significativement diminuée en raison d'un handicap physique (sensoriel ou moteur, permanent ou temporaire), d'un handicap ou d'une déficience mentale, ou de toute autre cause de handicap ou d'âge, et dont la situation nécessite une attention appropriée et l'adaptation à ses besoins particuliers du service mis à la disposition de tous.

• Personne en situation de handicap

Toute personne souffrant d'une déficience physique et/ou mentale à l'origine d'une situation d'incapacité significative et durable qui peut constituer un obstacle non négligeable dans l'accomplissement d'activités de tous les jours. Cette situation empêche les personnes en situation de handicap de participer pleinement dans plusieurs aspects de la vie sociale en raison de la stigmatisation à laquelle ils/elles sont exposé.e.s systématiquement.

• Capabilité/Capacitisme

Un système de croyances qui considère les personnes en situation de handicap comme étant moins dignes de respect et de considération, moins capables de contribuer et de participer au développement de leur société, et ayant moins de valeur intrinsèque que les autres. Le capacitisme peut être conscient ou inconscient et peut être ancré dans les institutions, les systèmes ou la culture plus large d'une société. Cela peut limiter les opportunités des personnes en situation de handicap et réduire leur inclusion dans la vie de leur communauté.

• Accessibilité

Qualificatif de ce qui est accessible, notamment pour les personnes en situation de handicap. Pour compenser le handicap, il faut que l'environnement fournisse des ressources et aménagements qui répondent aux besoins des personnes à mobilité réduite. L'accessibilité ne concerne pas exclusivement les personnes en situation de handicap mais s'applique aussi aux personnes âgées, aux enfants de bas âge, aux mamans enceintes et/ou avec des poussettes et aux personnes accidentées qui marchent temporairement avec des béquilles.





VI. POUR ALLER PLUS LOIN

Abadi, Houda (2014) "Gendering the February 20th Movement: Moroccan Women Redefining: Boundaries, Identities and Resistances" in *Cyber Orient*

Abu-Lughod, Lila (2002) "Do Muslim Women Really Need Saving? Anthropological Reflections on Cultural Relativism and Its Others" in *American Anthropologist* Vol. 104, No 3

Alianza Por la Solidaridad (2018) *Des voix qui s'élèvent. Analyse des discours et de résistances de femmes migrantes subsahariennes au Maroc*

Bellagamba, Alice, Marco Gardini, Laura Menin (2018) "Shadows of Slavery: Refractions of the Past, Challenges of the Present" in *Open Democracy*

Bilge, Sirma (2013) "Intersectionality Undone: Saving Intersectionality from Feminist Intersectionality Studies" in *Du Bois Review* Vol. 10, No 2

Bilge, Sirma, Patricia Hill Collins (2016) *Intersectionality (Key Concepts)*

Butler, Judith (1988) "Performative Acts and Gender Constitution: An Essay in Phenomenology and Feminist Theory" in *Theatre Journal* Vol. 40 N°4

Cabarcas Rivera, Mónica Andrea (2019) "La interseccionalidad en contextos de violencia: historias de discriminación y resistencia" in *Escenarios* Vol. 16 N°1

Collins, Patricia Hill (1986) "Learning from the Outsider Within: The Sociological Significance of Black Feminist Thought" in *Social Problems* Vol. 33 N° 6

- Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination (2018) *État des lieux des discriminations au Maroc*
- Crenshaw, Kimberlé (1989) "Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics" in *University of Chicago Legal Forum* Vol. 1989, Article 8
- Crenshaw, Kimberle (1991) "Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color" in *Stanford Law Review* Vol. 43 N°6
- Crenshaw, Kimberle (2016) "The Urgency of Intersectionality" in *TED*
- De Gouges Olympe (1791), *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*
- El Hamel, Chouki (2019) *Le Maroc noir. Une histoire de l'esclavage, de la race et de l'Islam*
- ENAR (2016) *Forgotten Women: The Impact of Islamophobia on Muslim Women*
- GADEM (2018) *Coûts et blessures. Rapport sur les opérations des forces de l'ordre menées dans le nord du Maroc entre Juillet et Septembre 2018*
- Hawkesworth, Mary E. (2006) *Globalization and Feminist Activism*
- Hooks, Bell (1989) *Talking Back: Thinking Feminist, Thinking Black*
- Moghadam, Valentine M. (2010) "Women, Structure, and Agency in the Middle East" in *Feminist Formations* Vol. 22 N° 3
- Mookherjee, Monica (2005) "Affective Citizenship: Feminism, Postcolonialism and the Politics of Recognition" in *Critical Review of International Social and Political Philosophy* Vol. 8 N° 1
- Narayan, Uma (1989) "The Project of Feminist Epistemology: Perspectives from a Nonwestern Feminist" in Bailey, Alison and Cuomo, Chris Cuomo (2008) *The Feminist Philosophy Reader*
- OHCHR (2019) *Morocco: UN Expert Urges Action on Anti-Discrimination and Racial Equality Commitments*
- Spivak, Gayatri Chakravorty (1988) *Can the Subaltern Speak?*
- Truth, Sojourner (1851) « *Ain't I a woman ?* »
- Walker, Rebecca (1995) *To Be Real: Telling the Truth and Changing the Face of Feminism*
- Yachoulti, Mohamed (2015) "The Feminist Movement in the Moroccan Spring: Roles, Specificity, and Gains" in *Sociology Study* Vol. 5 N° 12



VII. À PROPOS DE LA FONDATION HEINRICH BÖLL RABAT – MAROC ET DES DEUX EXPERTES

À propos de la Fondation Heinrich Böll Rabat – Maroc

Heinrich-Böll-Stiftung est une fondation politique allemande à but non lucratif affiliée au parti vert qui a pour mission l'éducation civique et politique en Allemagne et ailleurs. À l'instar de l'écrivain et lauréat du prix Nobel Heinrich Böll, la fondation promeut un développement démocratique et durable, et défend les valeurs des droits humains, de l'égalité des genres et une vision globale de la protection de l'environnement. Le bureau de la Fondation à Rabat a ouvert en 2014.

Les trois principaux domaines de travail au Maroc sont:

- 1) l'écologie et le développement durable,
- 2) la démocratie et les droits humains,
- 3) la migration et la mobilité.

Dans toutes ces activités, la fondation accorde une attention particulière à une approche sensible au genre.

Comment travaillons-nous ?

Pour atteindre ces objectifs, la fondation travaille au Maroc conjointement avec des partenaires locaux.les. – notamment avec des associations et collectifs de la société civile, des centres de recherche et des start-ups. En menant des actions collaboratives, elle cherche à initier des débats publics, à construire des réseaux et à diffuser des bonnes pratiques, tout en renforçant le dialogue entre les différents acteurs.trices aux niveaux local, national et international. Les moyens d'action vont de la sensibilisation par l'approche artistique et les supports audiovisuels, à la diffusion du savoir à travers des conférences, séminaires et publications, en passant par le plaidoyer auprès des décideurs.ses en faveur de la démocratie et l'environnement.



Axe Écologie & Développement durable

Dans le contexte de changement climatique et de dégradation continue de l'environnement, la Fondation Heinrich Böll vise à contribuer à la construction d'un modèle de développement écologique durable, équitable et participatif au Maroc.

À travers ses projets écologiques, la Fondation souhaite accompagner la société civile, les entrepreneurs.ses vert.e.s et les institutions locales et nationales dans le processus de durabilité dans lequel le Maroc s'est inscrit en se focalisant sur quatre axes majeurs : la transition énergétique, la gestion des déchets, la politique agricole ainsi que le développement urbain.

Ensembles avec nos partenaires, nous plaidons pour une transition énergétique décentralisée et participative, nous développons des approches pour la réduction et le recyclage des déchets, nous posons les bases de l'expansion de l'agroécologie, et nous pilotons des initiatives pour un développement urbain durable et inclusif.



Axe Démocratie & Droits humains

Se basant sur les orientations stratégiques de la Constitution marocaine, la Fondation Heinrich Böll s'engage à renforcer les droits civiques, la participation citoyenne et l'égalité entre les genres au Maroc.

À travers son programme de démocratie et droits humains, la Fondation cherche à créer des espaces inclusifs d'expression et de dialogue pour les acteurs.trices politiques, les militant.e.s de la société civile ainsi que les chercheur.e.s. Les principaux domaines d'activité sont : la participation politique, la redevabilité, la démocratie genre et la non-discrimination.

En coopération avec nos partenaires, nous proposons aux jeunes des espaces de discussion et des formations civiques, nous promovons des pratiques de transparence dans la gestion de la sphère publique, nous sensibilisons le public à l'égalité des genres, et nous mettons en avant une approche antidiscriminatoire intersectionnelle.



Axe Migration & Mobilité

Compte tenu de l'importance de la mobilité humaine pour le continent africain, la Fondation souhaite contribuer à un débat migratoire factuel et fondé sur les droits humains au Maroc et dans la région.

À travers son travail sur la migration et mobilité, la Fondation en collaboration avec ses partenaires associatifs, académiques, artistiques et politiques vise à renforcer les capacités des personnes migrantes et des acteurs.trices de la société civile travaillant sur cette thématique pour une société diverse, équitable et respectueuse des droits des migrant.e.s.

À cette fin, avec nos partenaires, nous encourageons la recherche académique au Maroc sur les questions de migration, nous mettons en réseau les acteurs.trices de la société civile, de la politique et du monde universitaire, et nous encourageons de nouveaux dialogues et débats entre Marocain.e.s et migrant.e.s par des interventions artistiques.

À propos des deux expertes du projet

Teresa Cappiali (PhD, Université de Montréal, Canada) est l'experte internationale du projet. Elle travaille à l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire (RWI) à Lund, en Suède. Son principal projet de recherche se concentre sur la migration subsaharienne au Maroc et en Espagne. Teresa a reçu une formation approfondie en études des migrations, en études raciales et ethniques, en mouvements sociaux, et en perspectives critiques, féministes et intersectionnelles. Cette expertise a été acquise au sein des différentes institutions qu'elle a fréquentées, à savoir l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université de Toronto (Canada), l'Université Cornell (États-Unis), le Collegio Carlo Alberto et l'Institut universitaire européen (Italie), ainsi que l'Université de Lund (Suède). En plus de son expérience universitaire, elle possède une vaste expérience internationale de travail et de consultation auprès de think tanks et d'organisations de la société civile qui se consacrent à la protection des droits humains des réfugiés et des migrant.e.s, notamment au Canada et en Europe.

Courriel : teresa.cappiali@rwi.lu.se

Site web personnel : teresacappiali.org

Maha Tazi est l'experte marocaine du projet. Elle détient un doctorat en « Communication et Cultural Studies » obtenu de l'Université Concordia de Montréal – où elle a enseigné un cours sur le féminisme intersectionnel (Critical Race Feminisms) à l'Institut Simone de Beauvoir. Ses recherches explorent la désobéissance créative des femmes au lendemain du Printemps Arabe en Afrique du Nord, d'où son intérêt pour les canaux d'expression artistique tels que le théâtre, le graffiti et la poésie slam. Son engagement associatif l'a menée à occuper le poste de directrice au sein du programme Empowering Women in the Atlas, une initiative sociale qui vise à engager les femmes rurales dans la croissance économique et le développement durable dans les montagnes de l'Atlas au Maroc.

Courriel : maha.tazi@martsy.ma



À propos de l'étude

Autrices : Teresa Cappiali et Maha Tazi

Éditeur : Heinrich Böll Stiftung Rabat - Maroc

Coordination : Loubna El Yousfi

Date de publication : Septembre 2021

Conception et Impression : Napalm



Publié par Heinrich Böll Stiftung Rabat - Maroc, 2021.

Vous êtes autorisé à partager, distribuer et communiquer ce matériel par tous les moyens et sous tous formats, selon les conditions suivantes : Attribution - Vous devez créditer l'oeuvre, intégrer un lien et indiquer si des modifications ont été effectuées ; Pas d'utilisation commerciale - Vous n'êtes pas autorisé à vendre tout ou une partie du matériel composant cette oeuvre ; Pas de modifications - dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez ou créez à partir du matériel composant l'oeuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'oeuvre modifiée.

La Fondation Heinrich Böll Rabat - Maroc ne peut être tenue pour responsable de l'usage de ce document par de tierces parties.



Heinrich Boll Stiftung Rabat - Maroc
 The Green Political Foundation
 17 Rue Tiddas, 10010 Rabat, Maroc
 05 37 20 20 93/94
ma-info@ma.boell.org
www.ma.boell.org

